



Accueillir des publics hétérogènes au CDI

Cécile Neuquelman

► To cite this version:

| Cécile Neuquelman. Accueillir des publics hétérogènes au CDI. Education. 2018. dumas-02321595

HAL Id: dumas-02321595

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02321595>

Submitted on 21 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire 2017-2018

**Master MEEF
Mention 2nd degré - parcours documentation
2e année**

ACCUEILLIR DES PUBLICS HÉTÉROGÈNES AU CDI

Présenté par : Cécile NEUQUELMAN

Encadré par : Raribah GATTI

Mots-clefs : CDI, lycées, hétérogénéité, publics, bibliothèque

Remerciements

De nombreuses personnes ont concouru à la réalisation de cette étude. Je tiens à remercier en premier lieu Mme Raribah Gatti, ma directrice de mémoire, pour ses conseils avisés et sa bienveillance tout au long de cette année, ainsi que mon tuteur académique, M. Habib Lahbairi, pour sa présence et les nombreuses pistes qu'il m'a proposé d'explorer.

J'adresse également mes remerciements à mes collègues professeurs, avec lesquels j'ai pu nouer des partenariats fructueux, ainsi qu'à l'équipe de direction et au personnel administratif de mon établissement d'affectation pour le soutien qu'ils m'ont témoigné au cours de cette année de stage.

Je dédie ce mémoire à Luc, Élie et Suzanne, qui ont accompagné ma reconversion professionnelle, dans les moments de grande satisfaction comme dans les étapes plus difficiles.

Résumé

De même que la classe accueille des élèves dont les niveaux sont variables, le CDI accueille des usagers dont les besoins sont marqués par la diversité. Quelle attitude le professeur documentaliste doit-il adopter pour faire en sorte que cette diversité constitue un atout pour tous les publics ?

De nombreux lycées ont une structure complexe, offrant des formations qui accueillent des apprenants aux statuts et profils très contrastés. Ces apprenants, élèves des sections générale, technologique ou professionnelle, étudiants de CPGE ou STS, adultes en formation au GRETA, constituent le public hétérogène des CDI de ces lycées complexes.

Le professeur documentaliste doit prendre acte de cette diversité, qui nécessite une action différenciée pour satisfaire des besoins et des usages singuliers.

Toutefois, le professeur documentaliste a aussi pour mission d'œuvrer au dépassement du cloisonnement des sections, car le CDI est, dans ce contexte, le lieu privilégié des interactions positives, propres à favoriser la cohésion de l'établissement, facteur de réussite pour tous.

Sommaire

Remerciements	3
Résumé.....	4
Sommaire.....	5
Introduction	6
1. L'hétérogénéité des publics susceptibles d'être accueillis dans les CDI des lycées	8
1.1. Des établissements pluriels	8
1.1.1. Les notions de lycée polyvalent et de lycée des métiers	8
1.1.2. Lycées accueillant des formations d'enseignement supérieur.....	9
1.1.3. Lycée et formation d'adultes	10
1.2. Des différences marquées dans les profils des élèves et étudiants, usagers potentiels du CDI.....	11
1.2.1. Des disparités dans l'âge des apprenants des lycées	11
1.2.2. La disparité des origines socio-économiques	12
1.2.3. Relation à l'institution scolaire.....	14
1.3. Une communauté enseignante également marquée par la diversité	15
1.3.1. Des recrutements distincts.....	15
1.3.2. Une pédagogie différenciée.....	17
2. Des usages et des besoins clivés qui impliquent une action différenciée des professeurs documentalistes.....	18
2.1. Divergences dans la fréquentation, l'usage des espaces et des ressources.....	18
2.1.1. Le lycée observé : un établissement marqué par l'hétérogénéité de ses publics	18
2.1.2. Usage intense des uns, désertion des autres	19
2.1.3. Des tensions potentielles liées aux usages différenciés du CDI.....	20
2.2. Étudiants de CPGE et CDI : de « bons » utilisateurs du CDI ?	21
2.2.1. Un CDI « bibliothèque »	21
2.2.2. Une vision utilitaire du lieu et des ressources	22
2.2.3. Les actions du professeur documentaliste	23
2.3. SEP et CDI : Agir pour que le CDI ne soit pas un « repoussoir »	25
2.3.1. Une absence notable	25
2.3.2. Des usages récréatifs du fonds et des espaces	26
2.3.3. Un cursus particulièrement favorable à l'action pédagogique du professeur documentaliste.....	27
3. Des points de convergence, cultivés par l'action des professeurs documentalistes, pour une meilleure connaissance réciproque, voire une émulation.....	29
3.1. Le CDI, l'un des principaux lieux de rencontre organisé et médiatisé	29
3.1.1. De l'importance de la rencontre des élèves de différents statuts pour favoriser la réussite	29
3.1.2. Faire connaître le CDI auprès de l'équipe éducative, un enjeu.....	30
3.2. Des projets fondés sur les intérêts communs des élèves et étudiants : la valorisation du fonds de lecture loisir.....	31
3.2.1. Des étudiants de CPGE en « <i>manque d'apport vitaux en culture</i> » et des élèves de SEP passionnés de lecture.....	31
3.2.2. Le cas des mangas et le concours Mangawa	32
3.3. Des projets d'ouverture pour valoriser les différences	33
3.3.1. Utiliser les compétences des uns au service des autres	33
3.3.2. Des pistes à explorer pour permettre la rencontre et la confrontation des points de vue.....	34
Conclusion.....	36
Bibliographie.....	38
Annexes	42
Annexe 1. Organigramme des formations proposées au lycée	42
Annexe 2. Plan du lycée.....	43
Annexe 3. Résultat du sondage de fréquentation du CDI.....	44
Annexe 4. Questionnaire sur les usages des publics du CDI.....	45
Annexe 5. Extrait des réponses au questionnaire sur les usages du CDI et analyse.....	48

Introduction

Au sein de la classe, l'hétérogénéité des élèves est, depuis plusieurs décennies, et plus particulièrement depuis la mise en œuvre du « collège unique » créé par la loi Haby de 1975, un fait qui s'impose au professeur. L'hétérogénéité est multiple, et les critères qui permettent de la caractériser sont nombreux, comme le note Magdalena Le Prévost¹ : ainsi l'âge, le genre, le niveau scolaire global, l'attitude à l'égard de l'institution scolaire sont-ils autant de facteurs de différenciation. Pour Martine Safra, « *les différences entre élèves [...] constituent la norme* », tandis que la notion de classe homogène est un « *leurre*² ».

À l'échelle de la classe, l'hétérogénéité est donc aujourd'hui un phénomène connu et étudié, d'autant que, poussée à l'extrême, elle est source de difficultés pour le professeur, et appelle à la recherche de moyens de remédiation. Une fois les portes des classes ouvertes, le phénomène s'accroît encore : à l'échelle de l'établissement scolaire, un large éventail de filières, d'âges, de statuts peut se rencontrer au sein d'un même collège ou lycée. La diversité de profil des élèves se répercute sur les espaces et services, qui, au sein de l'établissement, sont communs à tous les élèves, tels que les lieux de passage, les bureaux de la vie scolaire, les réfectoires, ou encore les Centres de documentation et d'information (CDI). Seul espace didactisé parmi ceux qui viennent d'être cités, le CDI, qui a vocation à se trouver au cœur de l'établissement, semble être, par excellence, un lieu de rencontre entre des élèves aux profils variés.

En 2016, on dénombre en France 876 lycées polyvalents publics ou privés³, 449 établissements disposant de classes préparatoires aux grandes écoles⁴. Dans ces établissements « complexes », l'organisation du ou des CDI est très variable. Les établissements peuvent ainsi compter un espace distinct pour chaque filière. On rencontre ainsi, dans certains établissements « historiques », un espace nommé « bibliothèque », expressément réservé aux étudiants de classe préparatoire aux grandes écoles. De même, certains lycées polyvalents possèdent deux CDI : un centre principal complété d'une « annexe » pour pallier l'éloignement entre les salles de cours dédiés à certaines filières et le CDI principal, éloignement qui rend malcommode l'accès des élèves qui étudient loin du centre principal⁵. Toutefois, bien souvent, pour des raisons d'espace disponible, mais aussi par choix, le CDI est commun à tous les usagers potentiels du lieu.

¹ Le Prévost, Magdalena. Hétérogénéité, diversité, différences : vers quelle égalité des élèves ? Nouvelle revue de psychosociologie [en ligne]. Juin 2010. No 9, pp. 55-66. [Consulté le 15 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2010-1-page-55.htm>

² Safra, Martine. L'hétérogénéité au collège, *Administration et éducation*, 2002/1 (n° 93), pp. 21-32.

³ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2017, p. 33.

⁴ *Id.* p., 67.

⁵ C'est le cas, par exemple, du lycée polyvalent Louis Bascan, à Rambouillet (Yvelines).

C'est à cette situation, et ses nombreuses conséquences pour les professionnels comme pour les usagers du CDI, que s'intéresse notre étude, qui s'attachera plus précisément au cas des lycées polyvalents et/ou accueillant des étudiants de l'enseignement supérieur. En effet, la fréquentation d'un lieu unique par des usagers aux profils et aux besoins *a priori* très divers, peut, au premier examen, sembler être une source de tensions et engendrer des difficultés de gestion. À l'opposé, la présence bien ancrée d'usagers très différents peut être considérée comme la réalisation d'un idéal de « solidarité sociale⁶ », pour citer Martine Safra : cette confrontation dans un espace unique serait la source d'une meilleure connaissance réciproque, voire d'interactions positives et d'émulation.

Les questionnements liés à cette situation peuvent être synthétisés ainsi : l'hétérogénéité des publics d'un lycée « complexe » est-elle un frein ou bien un facteur de réussite pour les élèves ? Quelles orientations de la politique documentaire faut-il mener pour favoriser des interactions positives et constructives ?

L'hypothèse que nous retenons est que l'ensemble des missions du professeur documentaliste sont mobilisées et que la réussite de ces ambitions nécessite un partenariat important avec les autres membres de la communauté éducative.

Cette étude se fonde sur des recherches bibliographiques, mais aussi sur les observations et enquêtes menées sur notre établissement d'affectation, un lycée des métiers situé à Paris, ainsi que sur les résultats des actions menées dans cet établissement.

Dans un premier temps, nous nous attacherons à qualifier la diversité des profils d'usagers potentiels des CDI dans les lycées « complexes », avant de nous appuyer, dans les deux parties suivantes, au contexte de notre lycée d'affectation.

Le deuxième chapitre sera consacré aux pratiques et besoins des usagers du CDI du lycée, établissement qui se singularise par la grande variété des apprenants qu'il accueille. Cette importante diversité implique, en miroir, une différenciation des actions menées par les professeurs documentalistes.

Enfin, la troisième partie s'attachera à mettre l'accent sur les facteurs unificateurs de la communauté des usagers du CDI, et à décrire les actions que le professeur documentaliste peut mettre en œuvre pour favoriser les interactions positives.

⁶ Safra, Martine. L'hétérogénéité au collège, *Administration et éducation*, 2002/1 (n° 93), pp. 21-32.

1. L'hétérogénéité des publics susceptibles d'être accueillis dans les CDI des lycées

1.1. Des établissements pluriels

1.1.1. Les notions de lycée polyvalent et de lycée des métiers

Selon la définition du dictionnaire Larousse, un lycée est un établissement d'enseignement où « les élèves – sauf redoublement – [...] suivent trois années de scolarité, sanctionnées par le baccalauréat. » Toutefois, derrière cette définition univoque, la réalité est plus complexe, car certains lycées accueillent des filières de formation au baccalauréat très variés, tels les lycées professionnels et les lycées des métiers.

Dans le mouvement de la réforme des lycées de 1992 est apparue la notion de lycée polyvalent (LPO), précisée dans l'arrêté du 27 août 1992 relatif à la terminologie de l'éducation⁷. Le LPO s'y définit comme un établissement unique accueillant des formations susceptibles d'être dispensées à la fois dans des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et dans des lycées professionnels (LP). Le LPO dispense ainsi des enseignements généraux et/ou technologiques qui mènent au baccalauréat général et technologique, ainsi qu'un enseignement professionnel, avec pour finalités différents diplômes : principalement le CAP et le bac professionnel, en trois ans depuis la réforme de 2010, ainsi que la mention complémentaire, et le BEP (diplôme devenu « intermédiaire », préalable au baccalauréat).

La notion de LPO apparaît donc comme une notion peu précise et extensive. La typologie des LPO est très large. Dans leur rapport remis en octobre 2014, qui traite de la structuration des lycées professionnels et des lycées des métiers, Michel Rage et Philippe Sultan constatent que le LPO « est le plus souvent constitué de formations générales et technologiques majoritaires et d'une section d'enseignement professionnel (SEP)⁸ ». Au-delà ce constat général, les situations sont très variées, mais il ressort que la diversité des publics accueillis est un marqueur fort du LPO. On dénombre, en 2016, 876 LPO, publics ou privés.

⁷ Arrêté du 27 août 1992 relatif à la terminologie de l'éducation. *Légifrance* [en ligne]. 27 août 1992. Mise à jour le 11 septembre 1992. [Consulté le 25 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000359000&dateTexte=20180425>

⁸ Rage, Michel et Sultan, Philippe. *Structuration des établissements publics locaux d'enseignement : les lycées polyvalents et les lycées des métiers : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, madame la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. Octobre 2014, p. 3. [Consulté le 20 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/10/1/2014-032_Structuration_EPLE_377101.pdf

La définition du LPO est donc pragmatique, il ne s'agit pas d'un « label » qui ferait l'objet d'une promotion gouvernementale. Cette dénomination n'est d'ailleurs parfois pas revendiquée par certains établissements, dont les offres de formation correspondent bien à la définition du LPO, mais qui lui préfèrent les appellations de lycée technologique ou de lycée des métiers, jugées plus valorisantes.

À la différence du LPO, le lycée des métiers (LDM), de création plus récente, fait l'objet d'une politique de valorisation : un « *portage fort* », comme le constatent Michel Rage et Philippe Sultan⁹. Le label de lycée des métiers a été créé par une circulaire du ministère de l'Éducation nationale en 2001, devenue texte réglementaire, modifié plusieurs fois depuis, la dernière fois en 2016¹⁰. Le périmètre de cette disposition, qui a pour vocation initiale de valoriser les filières professionnelles, est défini par les textes : elle s'adresse aux lycées professionnels et polyvalents, qui s'engagent à respecter sept critères de certification. Le deuxième des critères énoncés est « *l'accueil de publics de statuts différents* », qui peuvent être « *élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, etc.* ». L'hétérogénéité des publics accueillis ressort du principe même du lycée des métiers, qui a vocation à favoriser la fluidité entre des formations qui ont en commun un même domaine professionnel, et non un profil d'élève. En 2018, 965 lycées (LPO, LP ou LEGT) sont labellisés « lycées des métiers »¹¹.

1.1.2. Lycées accueillant des formations d'enseignement supérieur

Outre des élèves des sections générale, technologique et professionnelle, certains lycées reçoivent des étudiants, qui, déjà titulaires d'un baccalauréat, poursuivent leurs études supérieures. Les deux cas les plus fréquents sont les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de technicien supérieur (STS), qui préparent au brevet de technicien supérieur (BTS).

En 2016, on dénombre 449 lycées, publics ou privés, qui disposent de CPGE¹². Les étudiants, impérativement titulaires d'un baccalauréat, sont sélectionnés sur dossier scolaire. La formation en CPGE prépare, en deux ans, aux concours d'entrée aux grandes écoles : écoles de commerce, d'ingénieurs, réseau des écoles normales supérieures. Ces filières, dont l'origine remonte, pour les

⁹ *Id.*, p. 18.

¹⁰ *Code de l'éducation*, art. D 335-1 à D 335-35 [en ligne]. *Légifrance*. [Consulté le 23 février 2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000031934730&idSectionTA=LEGISCTA000006166831&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20180425>

¹¹ Le label « lycée des métiers ». In Ministère de l'éducation nationale. *Eduscol* [en ligne]. Mis à jour le 15 mars 2018. [Consulté le 26 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid47596/le-label-lycee-des-metiers.html>

¹² Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2017, p. 63. [Consulté le 20 avril 2018]. Disponible à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf

classes scientifiques, au XVIII^e siècle¹³, se divisent en trois catégories : littéraire, scientifique et économique et commerciale, elles-mêmes subdivisées en spécialités¹⁴.

Les sections de technicien supérieur (STS), souvent désignées le diplôme elles préparent, le brevet de technicien supérieur (BTS), ont été créées en 1962. À la différence des CPGE, il s'agit de formations diplômantes. La nature des enseignements qu'elles proposent est extrêmement variée : il existe 88 spécialités tertiaires ou industrielles. Par ailleurs, si elles sont principalement présentes dans des lycées (LEGT et LPO), ces formations peuvent également être suivies dans d'autres structures, comme des unités ou des centres de formation d'apprentis (UFA ou CFA)¹⁵. Les STS s'adressent principalement aux bacheliers issus des filières professionnelles (les bacheliers de ces sections ayant obtenu les mentions bien et très bien au baccalauréat disposant d'un accès de droit aux STS qui s'inscrivent dans la continuité de leur spécialité de baccalauréat), ainsi qu'aux bacheliers technologiques. En 2016, 2388 établissements, publics ou privés, disposent de STS¹⁶.

Plus marginaux, certains lycées accueillent des formations à des licences ou licences professionnelles, qui se placent dans la continuité des STS qu'ils hébergent.

Il apparaît donc que de nombreux lycées accueillent des publics dont les statuts, élèves d'un côté, étudiants de l'autre, sont très différents.

1.1.3. Lycée et formation d'adultes

En plus des formations initiales préparant au baccalauréat ou constituant les premières années d'enseignement supérieur, qui s'adressent aux adolescents ou jeunes adultes, les lycées peuvent également accueillir des formations continues d'adultes, dans le cadre des GRETA (Groupements d'établissements). Les GRETA sont créés par des groupements d'établissements secondaires publics (collèges et/ou lycées) qui proposent des formations permettant de valider un CAP ou un BTS. Les GRETA sont au nombre de 152 en 2015¹⁷. Chaque GRETA dispose de plusieurs lieux de formation :

¹³ Belhoste, Bruno. Historique des classes préparatoires. In *Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles* [en ligne]. 2003, pp. 13-23. [Consulté le 20 février 2018]. Disponible à l'adresse : <http://liesse.it-sudparis.eu/Democratie/Actes-DocumentsFinal.pdf>

¹⁴ Décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles organisées dans les lycées relevant des ministres chargés de l'éducation, de l'agriculture et des armées. *Légifrance* [en ligne]. 23 novembre 1994. [Consulté le 20 février 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000713742&categorieLien=id>

¹⁵ Brevet de technicien supérieur (B.T.S.). *Enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [Consulté le 19 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20183/brevet-de-technicien-superieur-b.t.s.html>

¹⁶ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2017, p. 63. [Consulté le 20 avril 2018]. Disponible à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf

¹⁷ *Id.*, p. 202.

leurs prestations peuvent être dispensées dans 4750 lieux, parmi lesquels on trouve de nombreux lycées¹⁸. Les GRETA ont été créés au cours des années 1970, les lois de 1971 instituant la formation continue des adultes constituant le point de départ de ces créations¹⁹.

Les adultes, nommés stagiaires, accueillis dans les GRETA, sont des salariés des secteurs publics ou privés, ainsi que des demandeurs d'emploi, ou des inactifs qui souhaitent se former à titre individuel. L'offre de formation est très étendue. Elle correspond en général aux formations initiales proposées dans les établissements.

Les publics des diverses filières que peut accueillir un lycée constituent les usagers potentiels du ou des CDI de l'établissement. Il convient donc de décrire plus précisément ces différents publics, et de caractériser les principaux axes de polarisation de leurs profils.

1.2. Des différences marquées dans les profils des élèves et étudiants, usagers potentiels du CDI

1.2.1. Des disparités dans l'âge des apprenants des lycées

Il ressort de la description des filières accueillis en lycée que les élèves, étudiants ou adultes en formation continue se différencient par leur âge. Des élèves de seconde, dont l'âge théorique est de quinze ans, aux stagiaires du GRETA, qui ne fixent pas de limite d'âge pour accéder à leurs formations, l'amplitude est importante.

L'âge théorique des lycéens est de quinze à dix-huit ans, quelle que soit la filière considérée puisque, depuis 2011, le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans, à l'instar des baccalauréats technologiques et généraux. Dans les faits, si les élèves moins âgés que l'âge théorique sont peu nombreux (4,3% en seconde en 2016), la part des élèves « en retard » (âgés de 18 ans ou plus à la rentrée en terminale) est plus importante, puisqu'elle représente 22% des élèves²⁰.

Par ailleurs, dans les sections professionnelles, l'amplitude d'âge est plus importante, même si elle tend à se réduire si l'on considère l'évolution récente. En effet, si 54% des entrants en seconde

¹⁸ La formation continue des adultes à l'Éducation nationale. *Éducation.gouv.fr* [en ligne]. Mise à jour en juin 2017. [Consulté le 19 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid50753/la-formation-continue-des-adultes-a-l-education-nationale.html>

¹⁹ Dufresne, Jean-Claude, et al. *La situation des GRETA : Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à monsieur le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche* [en ligne]. Juin 2006, p. 3. [Consulté le 15 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://media.education.gouv.fr/file/26/0/4260.pdf>

²⁰ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2017, p. 105 [Consulté le 20 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf

professionnelle ont l'âge de quinze ans, seuls 34% des élèves de terminale professionnelle ont l'âge de dix-sept ans, tandis que 17% ont dix-neuf ans et plus (soit deux ans ou plus de « retard » par rapport à l'âge théorique)²¹. Ceci s'explique par des taux de redoublement plus élevés, mais également par des parcours moins linéaires : les élèves passent parfois un CAP dans une première spécialité avant de poursuivre en classe de première professionnelle dans une spécialité connexe ; les filières professionnelles accueillent également une proportion d'élèves arrivés récemment en France, anciens « UPE2A » dont les parcours sont plus accidentés.

Il apparaît donc que dans un LPO, qui accueille des apprenants de même statut mais de filières différentes, l'amplitude des âges est importante.

Dans les établissements accueillant des formations d'enseignement supérieur, l'amplitude s'accroît puisque les étudiants, titulaires du baccalauréat, ont un âge théorique de dix-huit à vingt ans. Dans les faits, les élèves peuvent être plus âgés, ce qui s'explique, pour les CPGE, par la pratique du « redoublement » de la deuxième année ; au sein des STS, qui accueillent de nombreux bacheliers professionnels, se répercute la pyramide des âges des filières d'origine.

Aux formations initiales qui accueillent des adolescents et de jeunes adultes, s'ajoutent les formations continues, qui offrent une répartition par âge encore moins homogène. Ainsi, en 2005, les stagiaires âgés de vingt-cinq à trente-quatre ans forment, avec les stagiaires âgés de quarante-cinq ans et plus, le plus gros contingent, tandis que les classes d'âge intermédiaires sont moins représentées²².

Il apparaît donc que la variété des formations qu'un lycée peut héberger implique une grande hétérogénéité de l'âge des publics accueillis.

1.2.2. La disparité des origines socio-économiques

L'hétérogénéité des publics réside également dans leur origine sociale. Entre les CPGE et les sections professionnelles, la polarisation est extrême.

Prises dans leur ensemble, les CPGE constituent la filière de poursuite d'études la plus sélective sur le plan des résultats scolaires. Cette sélectivité scolaire correspond à une sélectivité sociale et culturelle, identifiée et étudiée de longue date. Le niveau atteint par les élèves à la fin des études secondaires est en partie corrélée à la catégorie socio-professionnelle des parents. De plus, à niveau scolaire égale, les élèves issus de milieux intermédiaires ou populaires s'inscrivent moins en CPGE que les élèves issus de catégories socio-professionnelles favorisées : parmi les titulaires d'un baccalauréat avec mention, les enfants de cadres sont deux fois et demie plus nombreux en CPGE que les enfants

²¹ *Id.*, p. 97.

²² Ancel, François. L'activité de formation continue dans les GRETA en 2007. *Note d'information de la DEPP* [en ligne]. N° 09-11. Mai 2007, p. 4. [Consulté le 15 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2009/41/4/NI0911_56414.pdf

d'ouvriers ou d'employés²³. La sociologue Muriel Darmon synthétise ainsi les données établies depuis longtemps : la moitié des élèves de CPGE sont issus d'un sixième de la population générale²⁴. Ainsi, comme le constatent Carole Daverne et Yves Dutercq, « *le trait le plus apparent du recrutement des CPGE, qui arrivent en fin d'un processus de tri social qui se renforce tout au long du parcours scolaire, est ce caractère socialement distinctif*²⁵ ».

À l'autre extrémité du spectre, les lycéens des filières professionnelles sont marqués par une origine sociale globalement moins favorisée, si bien qu'Aziz Jellab présente ces deux catégories, étudiants de CPGE d'un côté, élèves de SEP ou de LP de l'autre, comme deux cas extrêmes²⁶. L'origine populaire des élèves est marquée : la part des enfants d'ouvriers est de 36% en 2016 (contre 19% pour les filières générales et technologiques), alors que la proportion d'enfants de cadres et de professions libérales atteint 6% (contre 25% pour les filières générales et technologiques)²⁷. D'après Aziz Jellab, on assiste même à une paupérisation, qui s'illustre dans le taux d'élèves dont les parents sont inactifs (ce taux atteint, en 2016, 15%)²⁸.

La caractérisation socio-culturelle des filières professionnelles s'illustre également par son « *ethnisation* », pour reprendre le terme d'Aziz Jellab. Si cet aspect est délicat à étudier, car il repose sur des critères en partie subjectifs et, surtout, qu'il n'existe pas de statistiques ethniques, on ne peut que constater, selon les spécialités ou les villes considérées, une « visibilité ethnique », d'où émerge un « *sentiment de ségrégation*²⁹ ». C'est ainsi que le lycée professionnel ou la section professionnelle sont parfois dénoncées comme étant des instances de relégation, voire de « *disqualification*³⁰ », à l'extrême opposée des voies sélectives comme les CPGE.

Entre ces deux cas limites, les autres formations accueillies dans les lycées offrent un visage plus nuancé. Les élèves des sections générales et technologiques présentent une répartition socio-professionnelle plus conforme à l'image de l'ensemble de la population, quoique légèrement plus

²³ Lemaire, Sylvie. Disparités d'accès et parcours en CPGE, *Note d'information de la DEPP* [en ligne]. N° 08-16. 2008, p. 2. [Consulté le 17 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2008/83/1/ni0816_25831.pdf

²⁴ Darmon Muriel, *Classes préparatoires : la fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris, La Découverte, 2013.

²⁵ Daverne Carole, Dutercq Yves. *Les bons élèves : expériences et cadres de formation*. Paris : Presses Universitaires de France, 2013, p. 25.

²⁶ Jellab, Aziz. *L'émancipation scolaire : pour un lycée professionnel de la réussite*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 2014.

²⁷ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2017, p. 91. [Consulté le 20 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf

²⁸ Jellab, Aziz. *Sociologie du lycée professionnel : l'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 2008, p.71.

²⁹ Jellab, Aziz. *L'émancipation scolaire : pour un lycée professionnel de la réussite*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 2014, pp. 63-66.

³⁰ Moreau, Gilles. École : la double disqualification des lycées professionnels. In Beaud, Stéphane, Confavreux, Joseph et Lindgaard, Jade (dir.). *La France invisible*. Paris : La Découverte, 2006.

favorisée, les enfants de cadres y étant sur-représentés par rapport à la population générale. De même, les étudiants de STS, bien qu'en grande partie issus des sections professionnelles, présentent une typologie socioprofessionnelle moins marquée : ainsi, par exemple, en 2015, les enfants d'ouvriers représentent 20% des effectifs³¹, un chiffre comparable à celui de la population générale, contre, pour mémoire, 36% des élèves des filières professionnelles.

1.2.3. Relation à l'institution scolaire

L'hétérogénéité des profils se constate également dans l'attitude des apprenants face à l'institution scolaire et aux savoirs qui y sont enseignés. Là encore, la polarisation entre CPGE et filières professionnelles est manifeste.

Ainsi, le rapport au savoir et à l'école des élèves des filières professionnelles est bien souvent marqué par l'échec et le conflit. Le choix du lycée professionnel est souvent fait par défaut, aboutissement d'une trajectoire chaotique pendant les années de collège, ou parfois d'un refus scolaire plus ancien. D'après Bernard Charlot, pour quelques rares élèves qui affirment avoir fait le choix de l'enseignement professionnel, pour de nombreux autres « *le LP est [...] l'aboutissement logique d'une histoire scolaire qui a toujours été celle de la souffrance*³² », tandis que pour la majorité des élèves, l'orientation dans la filière professionnelle est « *le moment ultime d'une chute*³³ ». L'entrée dans une filière professionnelle relève donc, pour de très nombreux élèves, du traumatisme et de l'échec.

Ce rapport à l'école, au mieux distancié, au pire conflictuel, s'illustre par certains indicateurs, comme les taux d'absentéisme et d'incidents graves. Ainsi, l'absentéisme, tel qu'il est défini par la DEPP, est de 13% en 2015-2016 pour les sections professionnelles, alors qu'il est de 5,1% sur la même période pour les filières technologiques et générales. Quant aux marqueurs de la violence en milieu scolaire, ils indiquent qu'elle est significativement plus élevée : on en recense 22,1 pour mille élèves en LP en 2015-2015, contre 5 pour mille élèves en LEGT³⁴. Toutefois, il convient de relativiser l'idée d'un rapport exclusivement négatif à l'école et aux savoirs scolaires chez les élèves de filière professionnelle, car, comme le démontre Aziz Jellab, après la « chute » décrite par Bernard Charlot, le lycée professionnel ou la section professionnelle de LPO peuvent donner l'occasion d'une reconstruction,

³¹ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2016, p. 182. [Consulté le 20 avril 2018]. Disponible à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/97/5/depp_rers_2016_614975.pdf

³² Charlot, Bernard. *Le rapport au savoir en milieu populaire : une recherche dans les lycées professionnels de banlieue*. Paris : Anthropos, 1999, p. 144.

³³ *Ibid.*

³⁴ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2017, p. 53. [Consulté le 20 avril 2018]. Disponible à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf

d'une véritable émancipation, qui passe par la maîtrise de savoirs scolaires qui, au collège, étaient restés étrangers aux élèves, et par la rencontre avec les savoirs professionnels. Ces changements permettent aux élèves de retrouver le « *sens des études*³⁵ ».

À l'orientation très souvent subie des élèves des filières professionnelles, et à leur rapport parfois conflictuel à l'institution scolaire s'oppose, à nouveau, l'attitude générale des étudiants de CPGE. L'entrée en CPGE, formation sélective, implique pour le moins le consentement à ce choix d'orientation. Les bacheliers qui choisissent d'entrer en CPGE, « voie royale », « filière d'excellence », pour reprendre des expressions communes, sont de bons élèves, qui entretiennent pour la plupart un rapport apaisé à l'école et aux savoirs scolaires. Les études en CPGE renforcent encore ce rapport fort à l'école et au monde scolaire, du fait des exigences des programmes et du temps que les étudiants doivent y consacrer. L'école devient « toute la vie » des étudiants, comme le démontre la sociologue Muriel Darmon, qui, s'inspirant des modèles théorisés par Erving Goffman et Michel Foucault, présente cette filière comme une « *institution totale* », d'où procèdent tous les aspects de la vie des préparatoires³⁶.

Encore une fois, les étudiants de STS s'inscrivent dans une position plus mesurée : issus en grande majorité des baccalauréats professionnels et technologiques, ils sont, d'après Sophie Orange, « *les élus d'en bas*³⁷ ». Accédant aux STS sur dossier, ces « *élèves moyens* » consentent à leur présence au lycée, sans que l'institution scolaire ne s'immisce dans tous les aspects de leur vie.

Il apparaît donc que les élèves et étudiants de lycées peuvent présenter des profils extrêmement variés, voire, par certains aspects, polarisés. Cette hétérogénéité des profils se retrouve également chez les professeurs qui donnent cours à ces élèves et étudiants.

1.3. Une communauté enseignante également marquée par la diversité

1.3.1. Des recrutements distincts

Les professeurs des filières professionnelles et les professeurs des filières générales et technologiques sont recrutés au travers de concours distincts : CAPLP (certificat d'aptitude des professeurs de lycée professionnel) pour premiers, CAPES (certificat d'aptitude des professeurs de l'enseignement secondaire) pour les seconds. Par conséquent, au sein d'un LPO, les enseignants d'une même matière ne sont pas les mêmes pour les deux sections.

³⁵ Jellab, Aziz. *Sociologie du lycée professionnel : l'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 2008, p. 25

³⁶ Darmon Muriel, *Classes préparatoires : la fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris, La Découverte, 2013, *passim*.

³⁷ Orange, Sophie. *L'autre enseignement supérieur : les BTS et la gestion des aspirations scolaires*. Paris, France : Presses universitaires de France, 2013, p. 69.

Ainsi, au sujet du cas d'un lycée polyvalent précis de l'académie de Créteil, Michel Rage et Philippe Sultan constatent que « *seuls les enseignants en EPS, en documentation et en langues partagent leur service entre le LEGT et la SEP. C'est là, d'ailleurs, une situation à laquelle la mission n'a pas trouvé d'exception*³⁸ ». Pour aller plus loin encore que dans cet exemple, on peut ajouter que, dans bien des cas, les professeurs de langue ne sont pas communs aux filières professionnelles d'une part, et générales et technologiques d'autre part, car ces enseignants sont généralement titulaires du corps de l'enseignement professionnel, avec une bivalence en langue vivante étrangère et français. Il ressort donc que, généralement, seuls les professeurs documentalistes et les professeurs d'EPS, titulaires du CAPEPS et non du CAPES ou du CAPLP, sont communs à toutes les filières.

Les professeurs de lycée professionnels présentent par ailleurs des caractéristiques sociologiques qui les distinguent de leurs collègues d'enseignement général et technologique, comme le constate Aziz Jellab, qui se demande s'ils sont des « *enseignants "pas comme les autres"*³⁹ ». Cette différenciation s'avère tout particulièrement pour les professeurs des enseignements professionnels, matières qui n'existent pas dans les autres filières, et qui, de par leur importance symbolique et curriculaire, structurent la scolarité des élèves.

Le statut des professeurs de CPGE contribue également au morcèlement de la communauté enseignante. Ces enseignants, qui ont, pour certains, le titre de « professeurs de chaire supérieure » sont nécessairement agrégés. Certains sont issus des écoles normales supérieures et, de plus en plus fréquemment, titulaires d'un doctorat. Ces caractéristiques communes à ces professeurs se retrouvent chez une minorité des enseignants des filières générales et technologiques. La répartition de leur emploi du temps et l'organisation de leur travail sont très différentes et ils sont soumis à un statut particulier, défini par le décret 68-053 du 30 mai 1968.

La continuité est plus forte pour les professeurs de STS, autant par rapport à la filière générale et technologique, qu'à la section professionnelle : les enseignants de STS peuvent être, par ailleurs, professeurs en section générale et technologique ou professionnelle, pour les matières générales, ou en section professionnelle, pour les matières professionnelles. Il en va de même pour les enseignants du GRETA, qui ont le même statut que les professeurs des filières professionnelle ou générale et technologique.

³⁸ Rage, Michel et Sultan, Philippe. *Structuration des établissements publics locaux d'enseignement : les lycées polyvalents et les lycées des métiers : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, madame la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. Octobre 2014, p. 9. [Consulté le 20 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/10/1/2014-032_Structuration_EPLE_377101.pdf.

³⁹ Jellab, Aziz. *L'émancipation scolaire : pour un lycée professionnel de la réussite*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 2014, p. 165.

1.3.2. Une pédagogie différenciée

Les enseignants des différentes sections des lycées se distinguent également par leurs méthodes pédagogiques. Si la pédagogie « traditionnelle », c'est-à-dire principalement transmissive et déductive, a toujours cours en CPGE, les méthodes utilisées dans les sections professionnelles s'en écartent grandement. En effet, l'entrée en SEP fait bien souvent, on l'a vu, suite à une série d'échecs au collège. Il apparaît donc nécessaire, à l'entrée en seconde professionnelle, de renouveler les approches pédagogiques, pour que le parcours de l'élève en section professionnelle soit un nouveau départ, et non la poursuite de la chute initiée au cours des années précédentes : au constat d'échec succèdent les tentatives de remobilisation.

Aziz Jellab fait ainsi la liste des spécificités des pratiques pédagogiques renouvelées des professeurs de lycée professionnel : il s'agit de laisser de la place à la pluridisciplinarité, car faire du lien entre les différents savoirs permet de donner du sens et de contextualiser les savoirs ; l'évaluation se fait préférentiellement par compétences ; la valorisation des productions des élèves et les encouragements, qui passe par exemple par la mise en œuvre de barèmes plus généreux en début d'année, sont très importants ; il est également important de passer par la pratique, « *le concret* » ; enfin, la place de la relation interpersonnelle entre enseignants et élèves et plus importante que dans les autres filières⁴⁰. Il s'agit pour les élèves d'accéder à « *un ordre pas exclusivement scolaire qui vise à pallier [les] insuffisances d'une scolarité chaotique parfois dès le 1er degré*⁴¹ ».

Nombreux sont les lycées « complexes », qui accueillent des filières et des niveaux d'études très différentes. La complexité des établissements entraîne la présence dans leurs lieux d'apprenants aux profils très variés. Ces apprenants, et leurs enseignants, constituent le vivier des usagers potentiels des CDI des établissements. Les professeurs documentalistes y accueillent donc des élèves et étudiants aux profils très contrastés, et travaillent en collaboration avec des partenaires pédagogiques qui présentent également une grande hétérogénéité, ce qui se traduit nécessairement dans l'action des professeurs documentaliste et la politique documentaire qu'ils mettent en œuvre : « *les filières de formation, la présence de classes préparatoires ou de sections BTS amènent des publics différents dont les comportements, les besoins, les centres d'intérêt sont divers*⁴² ». Le lycée parisien que nous avons plus particulièrement observé accueille de nombreuses catégories d'apprenants. Il est donc une parfaite

⁴⁰ Jellab, Aziz. *L'émancipation scolaire : pour un lycée professionnel de la réussite*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 2014, pp. 153 sqq. - Jellab, Aziz. *Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui : éclairage sociologique pour une pédagogie réussie*. Paris, France : L'Harmattan, 2017, pp. 170 sqq.

⁴¹ Jellab, Aziz. *Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui : éclairage sociologique pour une pédagogie réussie*. Paris, France : L'Harmattan, 2017, p. 10.

⁴² Chapron, Françoise. *Les CDI (Centres de documentation et d'information) des lycées et collèges : de l'imprimé au numérique*. 3e éd. mise à jour. Paris, France : Presses universitaires de France, 2001, p. 128.

illustration de l'action différenciée que doit accomplir le professeur documentaliste dans ce type d'établissement.

2. Des usages et des besoins clivés qui impliquent une action différenciée des professeurs documentalistes

2.1. Divergences dans la fréquentation, l'usage des espaces et des ressources

2.1.1. Le lycée observé : un établissement marqué par l'hétérogénéité de ses publics

Notre observation a eu pour un lycée des métiers parisien. Cet établissement public est une illustration parfaite du lycée « complexe », puisqu'il propose toutes les formations décrites dans la première partie de cette étude : le public qu'il accueille présente donc les caractéristiques déclinées plus haut⁴³.

En effet, le lycée se présente comme un établissement « *technologique et professionnel, qui offre des formations allant de la Seconde à la Licence en passant par le Bac technologique, le Bac Professionnel, les prépas (CPGE) et les BTS* ». Même s'il n'en revendique pas l'appellation, il appartient à la catégorie des lycées polyvalents, tout en étant d'une forme peu courante : il comprend une SEP majoritaire en effectifs, qui prépare à trois baccalauréats professionnels de catégorie industrielle (TMSEC, TISEC et TFCA), ainsi qu'une section technologique (deux classes de première et deux classes de terminale STI2D). Il présente donc la particularité de ne pas posséder de filière générale, pas même en classe de seconde : les élèves de première STI2D sont systématiquement issus d'autres établissements. Les effectifs de la SEP sont sensiblement plus élevés : 210 élèves environ préparent un baccalauréat professionnel, 90 le baccalauréat STI2D.

Le lycée accueille également de nombreux étudiants : 310 étudiants en CPGE scientifique et 250 en STS ; à la marge, vingt étudiants préparent une licence, et vingt une mention complémentaire. Les BTS, la mention complémentaire et la licence préparés se placent dans la continuité des baccalauréats professionnels : il s'agit de formations liées aux systèmes énergétiques et climatiques et à leur maintenance, ainsi que, pour le seul BTS du domaine tertiaire, à la commercialisation de ces systèmes (BTS technico-commercial, option énergie et environnement).

En termes d'effectifs, la part des étudiants est plus importante (560) que celle des lycéens (300).

⁴³ Annexe 1. Organigramme des formations dispensées au lycée, 2017-2018.

À ces filières de formation « traditionnelle », s'ajoutent la formation par apprentissage, dispensées dans les UFA (pour deux baccalauréats professionnels, un BTS et une licence), ainsi que la formation continue du GRETA. Ces deux catégories d'apprenants présentent la particularité d'être moins fréquemment présents dans l'établissement, et *a fortiori*, au CDI.

Notre établissement d'observation accueille donc des publics aux profils extrêmement variés. Cette hétérogénéité se reflète dans les pratiques des usagers du CDI. En effet, étudiants de CPGE, stagiaires adultes du GRETA, élèves de seconde professionnelle ou élèves de terminale STI2D ont des usages très différents du CDI.

2.1.2. Usage intense des uns, désertion des autres

Le lycée possède un unique Centre de documentation et d'information⁴⁴. Cet espace, de bonne taille (deux cents mètres carrés) et moderne (le lycée possède une histoire ancienne, mais ses locaux actuels ont été construits dans les années 1990), est situé au centre « géographique » de l'établissement (au deuxième étage de son bâtiment central), mais il n'est pourtant pas d'un accès aisé, ce qui est dû à l'utilisation des portes secondaires en lieu et place de la porte d'entrée principale, qui donne sur des salles de classes et l'escalier principal, mais qui est fermée aux usagers depuis l'ouverture des locaux. Il ressort de cette situation que le CDI est souvent mal identifié par les élèves et même les professeurs. Les usagers qui y viennent ne le font pas par hasard, « parce qu'ils passaient devant », mais parce qu'ils ont décidé d'y rester un certain temps.

Nous avons établi des statistiques de fréquentation par section sur plusieurs semaines aux mois de novembre et décembre 2017, afin d'approfondir et d'enrichir les relevés du compteur du portique d'entrée, dont la pertinence est discutable, car de multiples facteurs (plusieurs passages des mêmes élèves sur une même période, passage des personnels du lycée, *etc.*) rendent cet indicateur peu fiable.

Il ressort de cette enquête une extrême polarisation de la fréquentation des lieux⁴⁵ : sur la période observée, les étudiants des deux années de CPGE représentent les trois-quarts des visiteurs du CDI. Même si l'on prend en considération leur poids relatif en termes d'effectifs (ils représentent un peu moins de 30% des effectifs totaux), leur fréquentation apparaît comme particulièrement élevée. À l'inverse, les élèves de la section professionnelle (près de 17% des effectifs totaux) ne représentent que 4% des visiteurs.

Les apprenants issus des autres filières adoptent un comportement de fréquentation plus conforme à leur poids relatif dans les effectifs de l'établissement. Les étudiants de STS (un peu moins de 20% des effectifs), représentent près de 12% des visiteurs, les élèves de STI2D (7% des effectifs) un peu moins de 7% des visiteurs du CDI.

⁴⁴ Annexe 2. Plan du lycée.

⁴⁵ Annexe 3. Sondage de fréquentation du CDI par filière.

L'usage intensif des ressources du CDI par les étudiants de CPGE apparaît également au travers des statistiques de prêt : cette catégorie d'usagers représente 79% des emprunteurs, tandis que les élèves de STI2D représentent à peine 2% des emprunteurs, les élèves de la section professionnelle presque 9%, les étudiants de STS un peu moins de 7%. L'écart entre l'emprunt intensif par les CPGE et, à l'inverse, la désaffection des autres catégories, même ceux qui fréquentent régulièrement le CDI (STS et STI2D) s'explique par la structuration du fonds. En effet, les ressources qui s'adressent spécifiquement aux étudiants de CPGE (manuels, exercices, annales) sont nombreuses et à jour, tandis que celles qui s'adressent à tous les publics (documentaires d'autres nature que ceux cités plus haut, et fictions) sont souvent obsolètes et peu appropriées. Les ressources pleinement adaptées sont ainsi « perdues » dans les rayonnages, même si un travail de désherbage et d'acquisition a été effectué récemment pour les fictions, et est en cours pour une partie des documentaires.

Au travers des statistiques de fréquentation et des taux d'emprunt par filière, la polarisation entre étudiants de CPGE d'une part, et élèves de la section professionnelle d'autre part apparaît clairement : à l'usage intensif du lieu et des ressources des uns s'opposent la quasi-désertion des autres. L'attitude et l'appropriation de l'espace par les uns et les autres confirment encore cette polarisation, jusqu'à laisser penser que le partage de cet espace unique peut être source de tensions.

2.1.3. Des tensions potentielles liées aux usages différenciés du CDI

Il apparaît que le CDI accueille des catégories de publics bien identifiées, catégories qui recoupent les formations que suivent ces élèves et étudiants. Le public majoritaire est constitué d'étudiants, en premier lieu de CPGE, suivis ensuite par les étudiants de STS. Les élèves de STI2D et de la SEP sont significativement moins nombreux et forment un groupe minoritaire. Le profil du groupe majoritaire (étudiants) contraste fortement avec le groupe minoritaire à plusieurs égards : ils se différencient des lycéens par l'âge et leur statut d'étudiants, qui leur confère plus d'autonomie, mais également, comme on l'a vu plus haut, par leur attitude à l'égard de l'institution scolaire, surtout en comparaison des élèves de la SEP. L'observation au CDI confirme ces lignes de fracture. Alors que les étudiants de CPGE, dont la présence est massive pendant la pause méridienne, se dirigent directement vers les ressources scolaires qui leur sont destinées, avant de s'installer par petits groupes pour travailler, les lycéens, lorsqu'ils viennent, suivent un parcours moins linéaire. Certains feuilletent les magazines, d'autres se dirigent vers les ordinateurs, beaucoup discutent à voix haute, témoignant de difficultés à respecter les consignes de respect du calme, relatif, du lieu. On retrouve ainsi les catégories définies, pour les bibliothèques, par Fabienne Soldini, Patrick Perez et Philippe Vitale : au « *vrai public* », qui respecte les règles du lieu et en exploite les ressources s'oppose le « *non-public* », absent ou aux pratiques supposées moins légitimes :

Deux catégories d'usagers se côtoient : des lecteurs / emprunteurs, publics des œuvres, et à ce titre considérés comme le 'vrai' public, ceux qui

*remplissent leur 'mission' d'usagers en se conformant à la vocation initiale du lieu, légitimant de ce fait le travail des bibliothécaires. Et des non-lecteurs, non-emprunteurs et non-inscrits, dédaignant les œuvres proposées, mais fort utilisateurs de l'espace public. Publics illégitimes des œuvres et des espaces, leurs usages non conformes des lieux dérangent, et les font être assimilés, pour le personnel qui en a la charge, à du 'mauvais' public, voire du non-public. L'usage qu'ils font des espaces, leurs pratiques lectorales et spatiales divergentes ou dissonantes, entraînent une négation de ces pratiques, et une annulation de leur identité de public*⁴⁶.

La polarisation entre les publics accueillis au CDI semble donc forte. Nous nous attacherons aux deux catégories qui semblent diamétralement opposées, les étudiants de CPGE et les élèves de la SEP, afin de questionner la validité de cette opposition entre publics légitimes et illégitime, mais aussi pour analyser les conséquences de ces disparités dans l'action des professeurs documentalistes.

2.2. Étudiants de CPGE et CDI : de « bons » utilisateurs du CDI ?

2.2.1. Un CDI « bibliothèque »

En mars 2018, nous avons procédé à une enquête portant sur les pratiques et besoins des usagers du CDI⁴⁷. Il ressort des réponses, anonymes, au questionnaire, que les étudiants de CPGE viennent principalement au CDI pour travailler seul (...). Ils apprécient au CDI le calme et l'ambiance (...), la richesse du fonds. Les emprunts sont nombreux dans cette filière, mais beaucoup se contentent de consulter les ressources sur place. Ils correspondent pour beaucoup à la définition du « *lecteur autonome* » établie par Marielle de Miribel : cet usager « *vient, salue rapidement, consulte le catalogue, prend des notes, s'installe dans un coin tranquille, travaille en silence* »⁴⁸.

Les étudiants de CPGE viennent en grand nombre dès que leur emploi du temps, très chargé (outre leurs nombreuses heures de cours, ils passent chaque semaine plusieurs « colles »), le leur permet. Comme le montrent les statistiques de fréquentation, ils se présentent en grand nombre lors de la pause méridienne, si bien que le CDI est souvent complet pendant ces deux heures. Nombreux sont-ils d'ailleurs à regretter que le CDI ne soit pas ouvert chaque jour entre 12h et 14h : 80% des étudiants de

⁴⁶ Perez, Patrick, Soldini, Fabienne et Vitale, Philippe. Non-publics et légitimité des pratiques : l'exemple des bibliothèques publiques. In *Les non-publics : les arts en réception*. t. 2. Paris : L'Harmattan, 2013, p. 155-156.

⁴⁷ Annexe 4. Questionnaire sur les usages au CDI du lycée. – Annexe 5. Synthèse des réponses au questionnaire.

⁴⁸ Miribel, Marielle de, Evano, Brigitte, Lizée, Benoît et Faragasso, Tony. *Accueillir les publics : comprendre et agir*. 2e éd. rev. et augm. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2013, p. 193.

CPGE qui ont répondu au questionnaire ne sont pas satisfaits des horaires, et, parmi eux, tous pointent la fermeture quasi quotidienne entre midi et quatorze heures. Il faut à cet égard préciser que, depuis le mois de décembre, l'amplitude horaire d'ouverture du CDI est réduite du fait de l'absence prolongée de l'un des membres du personnel, ce qui occasionne presque quotidiennement une fermeture de 30 à 45 minutes entre 12h et 14h.

Si les emprunteurs ne sont pas majoritaires parmi les répondants, beaucoup apprécient la richesse des ressources proposées. Le calme est également apprécié par la plupart d'entre eux.

Les étudiants de CPGE recherchent donc dans le CDI un lieu calme, qui propose de nombreuses ressources scolaires et parascolaires adaptées à leur niveau et du mobilier pour travailler (une part non négligeable des répondants réclament « *plus de tables et de chaises* »), et qui soit ouvert en-dehors de leurs heures de cours. Le lieu ici décrit se rapproche de la définition classique de la bibliothèque, à la fois pourvoyeuse de documents imprimés et espace de travail. Il est d'ailleurs notable que de nombreux lycées qui accueillent des CPGE possèdent, en plus du CDI ouvert à tous (élèves « pré-bac » et CPGE), une « bibliothèque » destinée exclusivement aux CPGE. Le terme de bibliothèque est ainsi utilisé dans de nombreux établissements « historiques », comme les lycées Henri IV à Paris et le lycée Lakanal à Sceaux, mais aussi dans certains établissements récents, comme le lycée d'État Jean Zay, internat d'excellence qui n'accueille que des étudiants en CPGE internes, qui, dans la journée, suivent leurs cours dans différents lycées parisiens⁴⁹.

2.2.2. Une vision utilitaire du lieu et des ressources

Les spécificités du cursus que suivent les étudiants de CPGE font qu'ils ont une vision très utilitaire du CDI et de ses ressources. Ainsi que le constate Muriel Darmon, ils ont besoin de ressources directement exploitables. Ainsi, ils « *haïssent les temps morts* », et font « *un usage intensif du temps* »⁵⁰, ce qu'illustrent les nombreuses plaintes exprimées au sujet des horaires d'ouverture. Par ailleurs, les résultats du questionnaire montrent que d'autres ressources du CDI, qui s'éloignent des impératifs des programmes et des concours, sont significativement moins consultées par cette catégorie d'utilisateurs, malgré les tentatives de mise en valeur de ce fonds : seuls sept étudiants de CPGE, sur vingt-neuf interrogés, disent consulter les périodiques, tandis que six utilisent la documentation consacrée à l'orientation. Il apparaît que, pour beaucoup, le CDI se réduit à sa fonction d'espace de travail. Ainsi,

⁴⁹ Pierrat, Brigitte. Le fonctionnement CPE / professeurs documentalistes au lycée d'État Jean Zay – internat d'excellence. *Savoirs CDI* [en ligne]. Mai 2012. [Consulté le 21 février 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/le-documentaliste-dans-letablissement-scolaire/cdi-et-vie-scolaire/le-fonctionnement-cpe-professeurs-documentalistes-au-lycee-detat-jean-zay-internat-dexcellence.html>

⁵⁰ Darmon Muriel, *Classes préparatoires : la fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris, La Découverte, 2013, p. 38.

un étudiant préconise, dans le questionnaire d'enquête sur les usages du CDI, de « *virer [du CDI] les élèves qui prennent de la place pour discuter entre eux* ».

De plus, on l'a vu, les étudiants demandent principalement l'ouverture du CDI en-dehors des heures de cours : ils n'envisagent semble-t-il pas que le CDI soit utilisé de façon régulière comme un lieu d'apprentissage pendant leurs heures de cours : l'action pédagogique du professeur documentaliste à leur destination est très limitée. On l'a vu, le programme des élèves de CPGE est extrêmement chargé et laisse peu de place à ce qui pourrait s'en écarter (projets culturels, sorties pédagogiques, etc.). De plus, les domaines privilégiés d'enseignement du professeur documentaliste, l'information documentation et l'éducation aux médias et à l'information, ne rentrent pas directement dans le champ des apprentissages des étudiants de CPGE du lycée, qui, pour rappel, appartiennent exclusivement aux filières scientifiques (ces domaines d'enseignement sont en revanche connexes à certaines disciplines des filières commerciales et littéraires, ce qui laisse penser qu'une action pédagogique des professeurs documentalistes est davantage envisageable dans les établissements qui disposent de ces filières).

Les professeurs documentalistes interviennent toutefois, depuis plusieurs années, auprès des étudiants de CPGE, à qui ils présentent les ressources disponibles au CDI et qui sont susceptibles d'être utiles à leur TIPE (Travail d'initiative personnelle encadré), travail de recherche qui se place dans le prolongement des TPE (tout en s'en différenciant par leur caractère individuel et non collectif), et qui constitue la base de l'une des épreuves d'admission de très nombreuses écoles d'ingénieurs. Cette séance de présentation des ressources est suivie par une grande partie des étudiants de première année de CPGE au mois de mars, lors de la publication des thèmes des TIPE du concours de l'année suivante.

Cette action pédagogique ponctuelle se caractérise par son aspect directement « utilitaire », puisqu'elle correspond à une épreuve de concours. Seule une petite partie des domaines d'expertise et d'enseignement du professeur documentaliste est ici explorée. On peut mettre ce constat en perspective avec le fait qu'ÉDU'Bases « documentation », site du ministère de l'Éducation nationale qui héberge de très nombreux scénarios pédagogiques établis par des professeurs documentalistes pour tous les niveaux, ne propose, au 23 avril 2018, aucune fiche pour le niveau CPGE⁵¹ (à titre de comparaison, à la même date, 51 fiches sont proposées pour les classes de terminale).

2.2.3. Les actions du professeur documentaliste

On peut toutefois objecter à ce qui vient d'être dit que, si son action pédagogique au sens strict (donner un cours, seul ou en partenariat) est limitée, le professeur documentaliste peut et doit mettre en

⁵¹ Édu'bases documentation. Ministère de l'Éducation nationale. *Éduscol* [en ligne]. 2018. [Consulté le 23 avril 2018]. Disponible à l'adresse :

http://eduscol.education.fr/bd/urtic/documentation/index.php?id_etab=0&id_niveau=17&id_b2college=0&id_competence=0&id_cadre=0&id_rip=0&id_logiciel=0&id_autredisc=0&id_aca=0&rpt=&commande=chercher&ok=Chercher

œuvre un grand nombre de tâches qui participent, plus largement, d'une médiation pédagogique à destination des étudiants de CPGE.

L'ensemble des aspects de la gestion du CDI sont mobilisés pour favoriser l'appropriation des espaces par les étudiants, et pour leur permettre un accès facile aux ressources dont ils ont besoin. Il s'agit, par exemple, d'effectuer les acquisitions d'ouvrages dont les étudiants ont besoin pour travailler : il faut pour cela se tenir informé des nouveautés des éditeurs de ces manuels, recueils d'exercices ou annales de concours. La mise à disposition rapide de ces ressources est ensuite assurée par le catalogage et leur équipement, réalisés en priorité.

Au CDI du lycée, les ouvrages expressément destinés aux étudiants de CPGE sont, pour la plupart, regroupés, afin que les utilisateurs retrouvent très rapidement les ouvrages dont ils ont besoin. Ce rangement permet également de pallier les nombreuses imperfections de l'indexation, cumulées depuis de nombreuses années et dont la correction demande du temps. Les étudiants repèrent rapidement leurs ouvrages en partie sur des critères « non bibliographiques » (la taille du livre, la couleur de sa couverture – on peut citer à cet égard les couleurs jaune et noir caractéristiques de la collection *Prépas sciences* des éditions Ellipses), plutôt que grâce un classement rigoureux et à une cotation régulière. Cette méthode empirique est rendue possible par le fait que, comme on l'a dit, une partie des collections est isolée.

Cette démarche d'isolement des ressources parascolaires n'est toutefois pas systématique : si elle concerne les ouvrages de mathématiques, physique, chimie et sciences de l'ingénieur, elle n'est pas respectée pour d'autres matières, comme le français ou l'informatique. Les professeurs documentalistes sont ainsi très souvent sollicités pour indiquer l'emplacement des ouvrages qui traitent du programme de français des concours des écoles d'ingénieurs. Il serait souhaitable de systématiser la démarche afin de regrouper, non au sein d'une véritable « bibliothèque », comme dans certains lycées évoqués plus haut, mais sur quelques rayonnages, l'ensemble des ouvrages scolaires et parascolaires destinés au public de CPGE.

Le travail des professeurs documentalistes à destination des étudiants de CPGE vise également à favoriser une ambiance calme et propice au travail. En effet, l'observation montre que de nombreux étudiants ne consultent pas systématiquement les ressources qui leur sont proposées, mais qu'ils se contentent de leurs propres cours ou ouvrages. La mise à disposition des ressources n'est pas la raison de leur venue. Ils viennent au CDI pour profiter d'un cadre propice au travail, un « décor » constitué du mobilier et des rayonnages de livres qui incitent aux révisions, se comportant ainsi comme des « *bernard l'hermite* », pour reprendre l'expression forgée par Jean-François Barbier-Bouvet pour décrire une catégorie de visiteurs de la Bibliothèque publique d'information :

Il s'agit de personnes qui viennent pour travailler sur leurs propres documents. Elles utilisent la bibliothèque non pour son offre, mais pour son espace. Pas n'importe quel espace cependant : la BPI n'est pas choisie uniquement parce qu'elle met à disposition gratuitement des tables et des chaises, mais parce qu'elle propose en même temps un environnement

*documentaire. Même si on ne compte pas en avoir soi-même l'usage, cet environnement marque le lieu et les personnes que l'on y côtoie*⁵².

Pour ces étudiants, le maintien du calme est important. Dans notre enquête, beaucoup disent apprécier le calme du lieu.

Par ailleurs, la réflexion sur l'utilisation de l'espace, entreprise l'année précédente, mérite d'être approfondie et mise en acte, car il paraît souhaitable d'augmenter le nombre de places assises, assez faible (quarante-quatre) eu égard à la taille du CDI.

Les étudiants de CPGE constituent, par leurs pratiques et attentes, un public spécifique, qui, tel le public « sérieux » décrit par Fabienne Soldini, Patrick Perez et Philippe Vitale, dans leur article « Usages conflictuels en bibliothèque », « *s'adonne à des activités silencieuses et légitimées (lecture, recherche documentaire, travail écrit)* »⁵³. À l'opposé, les lycéens de la section professionnelle constituent-ils le « *groupe d'adolescents bruyants et chahuteurs* » décrit par les auteurs quelques lignes plus loin ?

2.3. SEP et CDI : Agir pour que le CDI ne soit pas un « repoussoir »

2.3.1. Une absence notable

Une simple observation, confirmée par le sondage de fréquentation réalisé en cours d'année, montre que les lycéens de la section professionnelle se distinguent en premier lieu par leur faible fréquentation du CDI, qui s'apparente presque à une désertion : ils représentent moins de 4% des visiteurs du CDI.

Cette désaffection est souvent constatée dans les lycées professionnels ou les sections professionnelles, car les élèves voient dans le CDI un prolongement des salles de classe, un « *lieu scolaire* », comme le dit Françoise Chapron⁵⁴, qui rebute, car beaucoup ont subi des échecs dans leur scolarité, et l'arrivée au lycée professionnel constitue le point de chute d'un parcours souvent chaotique.

Le CDI est également fréquemment vu comme un lieu consacré à la lecture et au livre, activité et support qui, pour beaucoup, « ne sont pas pour eux ». Comme le dit une élève de lycée professionnel,

⁵² Barbier-Bouvet, Jean-François et Poulain, Martine. *Publics à l'œuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1986, pp. 91-101. [Consulté le 23 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/bibpompidou/343>. ISBN : 9782842461720

⁵³ Soldini Fabienne, Perez Patrick et Vitale Philippe. Usages conflictuels en bibliothèque : une lecture sociologique. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2002. N° 2002-1. [Consulté le 18 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-01-0004-001>

⁵⁴ Chapron, Françoise. *Les CDI (Centres de documentation et d'information) des lycées et collèges : de l'imprimé au numérique*. 2e éd. corrigée. Paris, France : Presses universitaires de France, 2001, p. 86.

cité par Françoise Chapron, « *au CDI il y a des mots qui font peur : lire et travailler*⁵⁵ ». Le refus à la lecture, voire l'inaptitude à la lecture sont parfois même revendiquées par les élèves : plusieurs d'entre ceux qui ont répondu à l'enquête s'expliquent de leur faible fréquentation du CDI ou de leur non usage des ressources d'un cinglant « *J'aime pas lire* », voire d'un « *Je sais pas lire* », que l'on ne retrouve pas chez les autres catégories de répondants à l'enquête.

Pour les spécialistes des publics en bibliothèques, les lycéens de la section professionnelle relèvent dans leur majorité de la catégorie des « non publics », ou des « publics éloignés ». Lieu scolaire, consacré au livre, et dans lequel il faut respecter des règles implicites, le CDI va donc jusqu'à inspirer du rejet chez certains élèves : « *la bibliothèque est souvent vécue comme un lieu insécurisant par tous ceux qui n'en connaissent pas les codes implicites*⁵⁶ », comme l'écrit Marielle de Miribel.

2.3.2. Des usages récréatifs du fonds et des espaces

Il faut toutefois s'intéresser à ceux qui viennent. Certains élèves se rendent spontanément au CDI, et le fréquente régulièrement, y adoptant un comportement notablement différent de celui des étudiants de CPGE observés plus haut. Les heures de fréquentation diffèrent, car plus diffuses. On ne constate pas de pic de fréquentation entre midi et quatorze heures, mais des visites sporadiques, au gré des plages libres dans l'emploi du temps. Pour cette catégorie de visiteur, le facteur « météorologique » est également plus important, la fréquentation augmentant sensiblement avec la dégradation des conditions climatiques.

Les ressources principalement utilisées sont les ordinateurs, les périodiques, le fonds de BD et mangas et les romans. L'usage du CDI est principalement récréatif, le travail scolaire est cité mais ne se détache pas des autres motifs de visite, comme c'est le cas pour les étudiants de CPGE. Françoise Chapron note une différenciation des élèves de section professionnelle dans leur usage des ressources, qui coïncide avec nos observations : la recherche de documents y est moins importante que pour d'autres catégories, tandis que l'accès à la presse, au fonds de lecture récréative occupent une place prépondérante⁵⁷.

Le CDI apparaît également comme un lieu de socialisation, d'autant plus que le lycée manque d'un foyer confortable et spacieux (les élèves disposent d'un espace ouvert sur le hall principal, bien équipé en mobilier mais qui pâtit de sa taille réduite et de son ouverture « aux quatre vents »). Il n'est pas anodin de trouver, parmi les réponses des élèves à la question « Que souhaiteriez-vous améliorer au CDI ? », « *un distributeur de boissons fraîches* », « *un espace détente* », « *une cafétéria* », suggestions

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Miribel, Marielle de, Evano, Brigitte, Lizée, Benoît et Faragasso, Tony. *Accueillir les publics : comprendre et agir*. 2e éd. rev. et augm. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2013, p. 295.

⁵⁷ Chapron, Françoise. *Les CDI (Centres de documentation et d'information) des lycées et collèges : de l'imprimé au numérique*. 2e éd. corrigée. Paris, France : Presses universitaires de France, 2001, p. 87 *sqq.*

absentes des questionnaires remplis par les étudiants de CPGE. Si ces réponses contiennent une part de dérision, voire de provocation, elles montrent que certains élèves envisagent le CDI comme un lieu de détente, ou souhaiteraient qu'il le soit davantage. Les élèves témoignent ici de la grande importance qu'occupe la vie relationnelle au sein du lycée, caractéristique plus marquée encore chez eux que pour les autres catégories d'élèves, ainsi que le montre Bernard Charlot⁵⁸.

Au lycée, les professeurs documentalistes sont souvent sollicités par les élèves de section professionnelle, pour qui le professeur documentaliste semble constituer une figure du savoir « tout terrain » : formalités administratives pour passer le brevet des collèges, questions portant sur l'orientation, ou encore sur les « bons » romans policiers. La typologie des interrogations est variée. Comme le constatent les auteurs de *CDI : un atout pour les lycées professionnels*, « le CDI est non seulement un lieu de travail privilégié mais aussi d'accueil et d'écoute⁵⁹ ».

2.3.3. Un cursus particulièrement favorable à l'action pédagogique du professeur documentaliste

En plus des élèves qui viennent spontanément au CDI, certains s'y rendent pendant leurs heures de cours, pour des séances menées par les professeurs documentalistes, seuls ou en partenariat avec le professeur habituel de la classe. D'« éloigné », le public constitué par ces élèves devient « captif », pour reprendre le terme utilisé par Marie Le Clanche et Antoine Prunier dans leur typologie des publics des bibliothèques : il y est défini comme « le public qui fréquente la bibliothèque sans que cela vienne de son libre choix⁶⁰ ».

À la différence du programme des CPGE, il faut constater que le cursus des élèves de section professionnelle se prête particulièrement au partenariat pédagogique avec les professeurs documentalistes, pour les thèmes traités (« la construction de l'information » constitue l'un des trois thèmes du programme de français en classe de seconde⁶¹), mais surtout par l'approche des savoirs et compétences, plus souple, et qui laisse également plus de place aux projets. Les méthodes des professeurs de lycée professionnel diffèrent des méthodes traditionnelles, comme on l'a vu plus haut, si bien que les points de convergence avec les pratiques pédagogiques des professeurs documentalistes

⁵⁸ *Id.*, p. 300.

⁵⁹ Bordet, Geneviève, Guelpa Marie et Potin Alain (dir.). *CDI, un atout pour les lycées professionnels*. Créteil : CRDP de l'académie de Créteil, 2002, p. 46.

⁶⁰ Prunier, Antoine et Le Clanche, Marie. Les publics en bibliothèque. Association des bibliothécaires de France. *ABF* [en ligne]. 2015. [Consulté le 13 février 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Pays-de-Loire/Les%20publics%20en%20biblioth%C3%A8que%20-%20A%20Prunier%20M%20Le%20Clanche.pdf>

⁶¹ Ministère de l'Éducation nationale. Programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel : arrêté du 10-2-2009 et du 14-2-2009. Education.gouv.fr [en ligne]. 2009. [consulté le 17 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_2/24/5/francais_44245.pdf

sont remarquables : importance de la pluridisciplinarité, de mise en pratique, méthode inductive et plutôt que déductive, évaluation par compétences.

Cependant, il s'avère que, malgré ces convergences, le partenariat pédagogique avec les professeurs de lycée professionnel ne relève pas de l'évidence dans l'établissement au sein duquel nous avons effectué notre stage. Ceci s'explique par plusieurs facteurs : l'habitude prise, de longue date, de ne pas faire appel au professeur documentaliste pour mener des séances pédagogiques ; l'instabilité d'une partie du personnel du CDI depuis plusieurs années ; enfin, l'accès peu aisé au CDI qui en fait un lieu très peu fréquenté par les professeurs. Dans l'ouvrage *CDI : un atout pour les lycées professionnels*, les auteurs pointent des difficultés de communication avec les enseignants de lycée professionnel, en particulier avec les professeurs de discipline professionnelle⁶². Dans notre cas, une meilleure connaissance de ces enseignants, établie progressivement au gré d'échanges informels a permis la mise en œuvre de partenariats constructifs. Ces partenariats sont importants pour asseoir la place du professeur documentaliste auprès des élèves, car ces enseignants représentent, symboliquement et « quantitativement » (les élèves ont dix à douze heures d'enseignements professionnels par semaine), un poids considérable pour les élèves. Nous recevons ainsi au CDI, chaque semaine, un demi-groupe d'une classe de première dans le cadre de l'accompagnement personnalisé mené par l'enseignant de génie thermique.

Ces séances, ponctuelles ou au long cours, sont capitales pour faire connaître le CDI et son fonctionnement, mais aussi pour créer un lien, un climat de confiance, qui font que le CDI n'est plus considéré comme un espace hostile, mais comme un lieu de ressources destiné à tous les élèves. Nous avons pu constater l'augmentation des visites spontanées d'élèves seuls ou en groupes à la suite de ces séances, venus consulter la documentation sur l'orientation, emprunter des livres ou consulter des périodiques : c'est ainsi que le public « captif » devient peu à peu « vrai » public. Les démarches que peuvent entreprendre les professeurs documentalistes à l'égard des élèves de la SEP rejoignent les deux axes définis par Cécile Rabot dans son analyse des « *politiques d'accueil des adolescents en bibliothèque* » : une politique volontariste d'accueil et une démarche de démocratisation des savoirs, qui favorise une « *réconciliation avec l'univers scolaire* »⁶³.

À ce stade de notre réflexion, on pourrait penser que la polarisation entre les publics du CDI est telle que l'existence d'un seul espace CDI pour tous, malgré des besoins par certains égards antagonistes, constitue un obstacle, une fatalité imposée au professeur documentaliste, qui doit redoubler d'efforts

⁶² Bordet, Geneviève, Guelpa Marie et Potin Alain (dir.). *CDI, un atout pour les lycées professionnels*. Créteil : CRDP de l'académie de Créteil, 2002, p. 47.

⁶³ Rabot, Cécile. Les politiques d'accueil des adolescents en bibliothèque : des pistes pour la démocratisation culturelle. In ENSSIB et Bibliothèque publique d'information. *Livre, lecture publique et politiques de démocratisation culturelle*, 2 février 2016 [en ligne]. [Consulté le 18 février 2018]. Disponible à l'adresse : <https://chmcc.hypotheses.org/3508>

pour mener des actions différenciées et rendre cette difficulté acceptable. Toutefois, les points de convergence entre les pratiques des différents usagers du CDI existent, et il apparaît que le CDI, unique lieu d'accueil de ces différentes catégories d'apprenants, est un atout et non un défaut.

3. Des points de convergence, cultivés par l'action des professeurs documentalistes, pour une meilleure connaissance réciproque, voire une émulation

3.1. Le CDI, l'un des principaux lieux de rencontre organisé et médiatisé

3.1.1. De l'importance de la rencontre des élèves de différents statuts pour favoriser la réussite

Bien loin d'être une difficulté supplémentaire, un handicap, le CDI unique pour toutes les sections du lycée est un atout pour la réussite des élèves. En effet, il est établi que la multiplicité des filières et des statuts au sein d'un même établissement favorise la réussite scolaire. Cela est avéré pour les élèves de section professionnelle, qui réussissent mieux le baccalauréat et poursuivent davantage leurs études en STS lorsqu'ils sont scolarisés en lycée polyvalent plutôt qu'en lycée professionnel, comme le montre Charles Lermينياux dans le rapport remis en 2015 : « *la mixité des publics [est] un facteur de réussite pour les bacheliers professionnels*⁶⁴ ». Le rapport remis par Michel Rage et Philippe Sultan en 2014 et portant sur la structuration des EPLE note également les meilleures performances des lycées de section professionnelle en LPO par rapport à leurs camarades de LP. L'une des explications à ces performances améliorées réside dans le fait que le LPO facilite « *la fluidité de parcours de certains jeunes mais aussi une certaine forme de mixité sociale des apprenants sous statut scolaire*⁶⁵ ». La fluidité de parcours, qui permet aux élèves de passer d'une voie de formation à une autre, revêt une grande importance au sein du lycée, puisque son renforcement constitue l'un des trois axes du projet d'établissement pour les années 2015 à 2018.

⁶⁴ Lermينياux, Christian. *Améliorer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et à monsieur le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 2015, p. 153.. [Consulté le 23 février 2018]. Disponible à l'adresse : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Formations_et_diplomes/73/9/Rapport_Ch_Lermينياux_517739.pdf

⁶⁵ Rage, Michel et Sultan, Philippe. *Structuration des établissements publics locaux d'enseignement : les lycées polyvalents et les lycées des métiers : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, madame la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. Octobre 2014, synthèse. [Consulté le 20 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/10/1/2014-032_Structuration_EPLE_377101.pdf

La mixité des statuts, ainsi que la diversité des parcours scolaires et des particularités socio-culturelles qu'elle sous-tend, est un facteur d'amélioration des résultats des sections professionnelles : on peut y voir un facteur d'émulation. Cette hétérogénéité est favorable également aux autres élèves, comme le montre le rapport conjoint IGEN/IGAENR remis en juillet 2015 et intitulé *Des facteurs de valeur ajoutée des lycées*, qui souligne « les effets souvent bénéfiques de la polyvalence », car elle permet, en plus de la fluidité des parcours, « un esprit de tolérance et de respect qui se développe plus facilement ». Ainsi, « aux dires des personnes rencontrées, les élèves, habitués à voir certains de leurs camarades porter des vêtements propres à leur spécialité professionnelle acceptent davantage la différence et parfois même la valorisent⁶⁶ ». Toutefois, la valeur ajoutée de la polyvalence est constatée dans la mesure où la cohésion des équipes éducatives est assurée, entre autres par l'unicité des instances et des lieux de rencontre. Le rapport cite le fait que ces LPO apportant une valeur ajoutée ne possèdent qu'une seule salle des professeurs. On peut sans risque ajouter que le CDI unique, commun à toutes les filières, est également un gage de cohésion, et donc qu'il contribue à la réussite des apprenants de toutes les sections en contribuant à leur décroisement. Ceci semble particulièrement vrai pour le lycée observé, où, il faut rappeler que les lieux de rencontre des apprenants de différents statuts et filières sont peu nombreux : le foyer est peu convivial, les salles de classes des différentes sections sont éloignées les unes des autres. De plus, peu de manifestations culturelles sont organisées par le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL). Sans CDI unique, il n'y aurait pas de lieu dédié expressément à des rencontres qui dépassent les sections.

Toutefois, un CDI peu utilisé, ou fréquenté par une seule catégorie d'apprenants ne remplirait pas ce rôle positif. Il est donc nécessaire de faire connaître le lieu et ses activités, en premier lieu auprès des professeurs.

3.1.2. Faire connaître le CDI auprès de l'équipe éducative, un enjeu

Il apparaît donc nécessaire de faire connaître le CDI et ses actions dans le lycée. Les professeurs sont des prescripteurs naturels du lieu, or, dans notre établissement, les professeurs fréquentent peu le lieu. Des démarches pour établir le CDI comme un lieu incontournable auprès des professeurs ont donc été entreprises cette année, dans le prolongement des actions initiées l'année précédente. Ainsi, une lettre d'information est régulièrement adressée à l'ensemble des personnels du lycée. Cette lettre rend compte des activités du CDI (nouvelles acquisitions, exposition, etc.), mais propose également des informations culturelles et des idées d'activités pédagogiques avec les élèves. Les lettres d'information

⁶⁶ Bajou, Brigitte, Paulin, Fabienne et Bossard, Thierry. *Des facteurs de valeur ajoutée des lycées : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. Juillet 2015, p. 31. [Consulté le 17 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/75/5/2015-065_valeur_ajoute_lycees_510755.pdf.

suscitent quelques retours positifs de la part de leurs destinataires. Si ce mode de communication est important, il semble toutefois qu'il faut prendre garde de ne pas surcharger les messageries des professeurs, qui reçoivent déjà de nombreux messages adressés par le secrétariat du proviseur. La lettre d'information est donc courte et se veut d'un abord agréable.

La communication sur le CDI et ses activités passe également par l'investissement des espaces communs : deux panneaux d'affichage sont réservés au CDI, l'un dans le hall d'entrée, l'autre dans la salle des professeurs.

Toutefois, il apparaît que la communication la plus efficace est constituée par les interactions directes avec les collègues enseignants, échanges informels qui s'apparentent parfois à un véritable « *lobbying* » en faveur de la reconnaissance du CDI et de l'action pédagogique du professeur documentaliste. Même si toutes ces interactions ne sont pas, loin de là, suivies par un partenariat, elles contribuent à améliorer la visibilité du CDI et des activités qui y sont proposées. Certains professeurs, avec qui il n'a pas été jusqu'à aujourd'hui possible de mettre en œuvre un partenariat pédagogique, ont ainsi dit qu'ils incitaient désormais leurs élèves à se rendre au CDI, ce qu'ils ne feraient pas sans les échanges informels avec les professeurs documentalistes.

Le CDI unique apparaît donc comme un espace incontournable pour l'ensemble des catégories d'utilisateurs. Il apparaît que, malgré le morcèlement des sections et la disparité des profils, il existe des points de convergence qui dépassent ces divisions dans leurs usages du CDI. Certaines actions du professeur documentaliste contribuent à les cultiver.

3.2. Des projets fondés sur les intérêts communs des élèves et étudiants : la valorisation du fonds de lecture loisir

3.2.1. Des étudiants de CPGE en « *manque d'apport vitaux en culture* » et des élèves de SEP passionnés de lecture

Malgré leurs différences de statuts et l'hétérogénéité des profils, certains utilisateurs du CDI se rejoignent par certains de leurs centres d'intérêt. C'est le cas de la lecture loisir, que le CDI a pour vocation de promouvoir.

Ainsi, malgré la forte charge de travail et l'emploi du temps très rempli, les élèves de CPGE, pour beaucoup, souffrent de ce que Muriel Darmon appelle un « *manque d'apports vitaux en culture, [...] en détente*⁶⁷ », que le CDI peut contribuer à combler, par ses actions d'ouverture culturelles. Pour cet

⁶⁷ Darmon Muriel, *Classes préparatoires : la fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris, La Découverte, 2013, p. 85.

auteur, qui, on l'a dit, reconnaît dans les CPGE des traits propres aux institutions totalitaires, ce que les étudiants nomment « *la vie* » est soustrait à l'institution et n'en procède jamais : la vie se situe dans les marges de la vie en CPGE, « *zones franches* » de l'institution, selon l'expression inspirée par Erving Goffman. Ces « *zones franches* » sont définies comme « *celles où l'autorité du personnel se fait moins sentir*⁶⁸ ». On peut penser qu'au sein du lycée, le CDI correspond parfaitement à cette définition. Les habitudes observées chez les étudiants de CPGE du lycée confirment cette analyse : si la majorité y viennent pour travailler, certains profitent de cet espace, à la fois inclus dans l'établissement tout en échappant à certaines de ses règles, pour « respirer » : faire une sieste, jouer aux cartes, et, surtout, profiter du fonds de littérature loisir : les romans, bandes-dessinées et mangas. Les chiffres des emprunts d'ouvrages par classe et par cote, même s'ils doivent être pris avec précaution eu égard aux défaillances de l'indexation, montrent l'intérêt des étudiants de CPGE pour ce fonds : après les livres portant des cotes commençant par 5 (premier chiffre des classes contenant les mathématiques, la physique et la chimie), les livres dont les cotes correspondent aux BD et mangas et aux romans constituent la deuxième catégorie la plus empruntée.

Chez les autres catégories d'utilisateurs également, le CDI est identifié comme un pourvoyeur de livres « pour le plaisir ». Certains élèves de section professionnelle sont sans contexte de « gros » lecteurs, qui exploitent systématiquement les fonds de littérature loisir. On constate un attrait particulier pour le fonds de mangas.

3.2.2. Le cas des mangas et le concours Mangawa

Parmi les différentes ressources de lecture loisir qu'offre le CDI, les mangas bénéficient d'un engouement particulier, qui dépasse les catégories préétablies d'utilisateurs. Ainsi trouve-t-on la demande « *Plus de mangas* » à la question « *Que souhaiteriez-vous améliorer au CDI ?* » chez des élèves de STI2D, de section professionnelle comme chez les étudiants de STS. De nombreux élèves de section professionnelle font part de cette passion lors de séances pédagogiques qui ont pour objet l'exposé de leurs centres d'intérêt, témoignant parfois de connaissances approfondies dans ce domaine. Les mangas constituent ainsi pour eux un point d'entrée vers le CDI.

Le fonds de mangas fait l'objet depuis l'année scolaire 2016-2017 d'une politique d'enrichissement, même s'il reste à ce jour encore peu important. Les choix d'acquisition sont fondés sur les suggestions des élèves auxquelles s'ajoutent les sélections des professeurs documentalistes, alimentées par des critiques littéraires issues par exemple du blog *Les enfants d'Akira*, tenu par des

⁶⁸ *Ibid.*

journalistes du *Monde*⁶⁹. Ces sélections ont pour vocation de compléter un fonds mangas « classique » en y faisant entrer des ouvrages moins connus.

Une action spécifique autour des mangas a été entreprise cette année avec l'inscription de l'établissement au concours « Mangawa », qui réunit douze élèves et étudiants de différentes filières (trois étudiants de CPGE, quatre de BTS, deux élèves de STI2D et trois de la section professionnelle). Les inscrits au concours ont rempli des fiches de lecture et vont prochainement voter pour leur manga préféré parmi la sélection du concours. Il n'a pas encore été possible, pour plusieurs raisons, comme les incompatibilités d'emploi du temps des élèves, d'organiser des rencontres entre les inscrits, pour qu'ils puissent confronter leurs points de vue. Une telle action paraît d'une importance capitale, car elle permettrait la rencontre d'utilisateurs très différents mais qui partagent un intérêt commun pour les mangas.

Outre la mise en œuvre d'actions qui mettent l'accent sur les points de convergence entre les différents usagers du CDI, il est également possible de valoriser les différences au travers de projets qui incluent plusieurs catégories d'élèves ou étudiants.

3.3. Des projets d'ouverture pour valoriser les différences

3.3.1. Utiliser les compétences des uns au service des autres

Le professeur documentaliste, qui a pour mission d'œuvrer à l'ouverture culturelle de l'établissement au sein duquel il est en poste, a la possibilité d'organiser des projets. Il est démontré que les projets, dans la mesure où ils s'inscrivent dans une démarche collective, sont générateurs de valeur ajoutée pour un établissement, car ils participent de sa dynamique de cohésion⁷⁰. Ces projets sont de différents ordres, et peuvent s'adresser à plusieurs catégories d'élèves, avec comme objectif d'agir favorablement sur les échanges entre les différentes sections.

Ainsi, cette année, une classe de première de la section professionnelle a enregistré une émission dans les locaux de la radio académique de Paris, Radio Clype, dans le cadre de leur cours d'anglais et de leur parcours en éducation aux médias et à l'information, puisqu'il s'agissait pour eux de réaliser l'interview d'une journaliste anglophone. Ce projet a été mené à bien grâce à une préparation de plusieurs semaines et un investissement important des élèves. Nous avons eu l'idée de valoriser cette expérience en faisant appel à un autre élève de l'établissement, issu de la filière technologique, qui

⁶⁹ *Les enfants d'Akira* [en ligne]. Consulté le 25 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.lemonde.fr/les-enfants-akira/>

⁷⁰ Bajou, Brigitte, Paulin, Fabienne et Bossard, Thierry. *Des facteurs de valeur ajoutée des lycées : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. Juillet 2015, pp. 18-19. [Consulté le 17 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/75/5/2015-065_valeur_ajoute_lycees_510755.pdf

possède des compétences certaines en audiovisuel, puisqu'il suit l'enseignement optionnel Cinéma proposé par le lycée. Cet élève a donc filmé les élèves avant, pendant et après l'enregistrement, afin de témoigner de leur travail et de leur implication.

La mission d'ouverture culturelle qui incombe au professeur documentaliste a également trouvé une réalisation dans la participation à un voyage d'une journée à Londres, auquel ont participé des élèves des sections professionnelle et technologique, ainsi que des étudiants de STS. Ce voyage a permis des échanges authentiques et des interactions positives entre des élèves et étudiants qui, en temps normal, ne font que se côtoyer.

Malgré ces projets, beaucoup reste à faire pour amener les élèves et étudiants à mieux se connaître. La section professionnelle mériterait en particulier d'être mieux connue, afin d'éviter que les étudiants d'autres filières ne se contentent d'idées reçues, souvent négative, à l'égard de leurs camarades (comme l'illustre une réponse au questionnaire d'enquête proposé cette année, dans laquelle un étudiant de CPGE endosse l'identité d'un élève de SEP pour y déployer quelques clichés à l'égard des élèves de SEP, au milieu de quelques grossièretés). Les pistes à explorer pour dépasser ces idées reçues et favoriser le vivre-ensemble au sein de l'établissement sont nombreuses.

3.3.2. Des pistes à explorer pour permettre la rencontre et la confrontation des points de vue

Les élèves et étudiants des différentes sections du lycée n'ont pas l'occasion de se rencontrer pendant le temps scolaire : les cursus sont très hétérogènes ; les interclasses ne sont pas non plus des moments propices aux rencontres car les cours ont souvent lieu dans des bâtiments séparés, ce qui se conçoit bien pour les matières spécifiques, comme les enseignements professionnels, mais qui semble dommageable pour les enseignements généraux. C'est donc le temps périscolaire, en particulier la pause méridienne, qui semble offrir le plus de possibilités à la mise en place d'actions transversales par le professeur documentaliste. Plusieurs idées ont été envisagées pour proposer des activités sur cette période. Cependant, ces tentatives n'ont pour l'instant pas été couronnées de succès. Ainsi, l'an dernier, une tentative de mise en place d'un club webradio a été abandonnée car aucun participant ne s'était présenté. Il en a été de même au début de cette année scolaire, lorsque nous avons proposé un atelier de découverte et d'initiation à des applications numériques utiles aux élèves et étudiants (*Powtoon* pour créer des animations, *Anki* pour réviser grâce à des flashcards, etc.). L'enjeu, pour cet atelier, était également d'ancrer le CDI dans la dynamique de la démarche « lycée 100% numérique », label accordé au lycée au cours de l'été 2017. Malgré la communication qui a été faite autour de cette initiative, aucun élève ne s'est présenté. Les raisons de ces échecs sont multiples. Elles tiennent en partie aux caractéristiques des publics : les apprenants les plus nombreux dans l'établissement sont les étudiants de CPGE, qu'un emploi du temps très chargé empêche d'envisager de participer à l'année à une activité périscolaire, même si, on l'a vu, ils apprécient de pouvoir se détendre au CDI à leur rythme, lorsqu'ils

disposent de temps ; pour leur part, les élèves de SEP sont, surtout en début d'année, trop « éloignés » du CDI pour s'y présenter spontanément, même si l'activité proposée peut leur plaire.

L'inaboutissement de ces deux propositions témoigne également du déficit d'image du CDI chez les apprenants et également leurs professeurs, prescripteurs potentiels des activités proposées au CDI. Il semble que ces activités devraient être proposées dans le cadre d'une réflexion commune avec les collègues enseignants et de vie scolaire, qui doivent être impliqués dans ces projets. Les projets simplement « lancés » par les professeurs documentalistes, sans concertation avec les autres membres de la communauté enseignante, ont de fortes chances de rester à l'état de projet inabouti, étant donné le contexte particulier du lycée. On ne peut pas concevoir un projet, aussi noble et intéressant soit-il, sans mobiliser d'autres acteurs : nous rejoignons ici le constat énoncé dans le rapport *Des facteurs de valeur ajoutée des lycées*, on l'on voit que sans volonté de fédérer les acteurs de l'établissement, les projets ne sont pas des facteurs de valeur ajoutée⁷¹.

Concernant le média scolaire commun à tout l'établissement, il semble que ce type de projet mériterait, à plusieurs titres, d'être mené à bien : à la fois moyen d'expression et outil pédagogique, qui permet aux élèves de maîtriser des notions d'éducation aux médias et à l'information en les mettant en pratique, le média scolaire d'établissement est aussi, considéré dans la perspective qui nous occupe, une moyen de communication « trans-filière » et le générateur d'un sentiment d'appartenance à l'établissement qui dépasserait le cloisonnement des formations.

Enfin, autre piste qui reste à explorer, le travail autour de l'orientation et la valorisation des parcours des élèves ou étudiants pourrait également faire l'objet de projets menés par les professeurs documentalistes, dans l'idée de favoriser les rencontres et les échanges. Ce type de projets n'a pas été réalisé cette année, car de nombreuses activités dans ce domaine sont déjà mises en œuvre au lycée, menées par la direction déléguée aux formations professionnelles et technologiques. Cette instance remplit là un rôle primordial pour un lycée des métiers, car ces actions valorisent les filières et les passerelles qui existent entre les formations. Sans entrer en concurrence avec ces actions, il semble souhaitable que les professeurs documentalistes s'inscrivent dans la dynamique insufflée par le DDFPT, en mettant en avant leur mission d'ouverture sur l'environnement professionnel. À ce jour, le CDI et les professeurs documentalistes ne sont pas identifiés comme des partenaires potentiels pour la mise en œuvre de ces projets : là encore, il faudra à l'avenir déployer des efforts de communication pour que le rôle du CDI soit mieux identifié par ces interlocuteurs.

⁷¹ Bajou, Brigitte, Paulin, Fabienne et Bossard, Thierry. *Des facteurs de valeur ajoutée des lycées : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. Juillet 2015, pp. 18-19. [Consulté le 17 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/75/5/2015-065_valeur_ajoute_lycees_510755.pdf

Conclusion

Il apparaît donc que, pour un lycée, l'hétérogénéité des publics est loin d'être un désavantage mais un atout. La polyvalence et la multiplicité des parcours proposés concourent à une amélioration des résultats de l'ensemble des apprenants, à condition que la cohésion des équipes soit assurée. Dans cette perspective, il apparaît que le CDI peut, et doit, occuper un rôle central au sein de l'établissement. Un CDI morcelé, divisé en lieu dispersés au sein de l'établissement, et réservés à chaque filière (annexe, « bibliothèque »), porte en lui le risque d'augmenter encore le cloisonnement et la segmentation des espaces d'un établissement complexe. À l'inverse, le CDI unique, lieu privilégié des rencontres et des interactions positives, est l'un des facteurs de la cohésion de l'établissement, qui constitue un enjeu majeur pour les établissements complexes, comme les LPO.

Au travers du CDI unique, espace commun à tous, il ne s'agit pas de faire preuve de ce que Pierre Bourdieu définit comme une « *indifférence à l'égard des inégalités réelles devant l'enseignement et devant la culture enseignée*⁷² », termes parfois synthétisés sous l'expression « indifférence aux différences » (indifférence qui, pour le sociologue, est l'une des causes de l'échec des élèves dont le capital culturel initial est moins élevé). Nous l'avons vu, les disparités entre les différentes catégories d'utilisateurs que peut recevoir un CDI de lycée sont importantes, et il convient de prendre acte de la diversité de ces besoins afin de proposer à chaque section des ressources et des actions adaptées. Il ne s'agit pas, pour forcer le trait, de faire des élèves de section professionnelle les emprunteurs les plus fréquents du CDI, ni d'obliger les étudiants de CPGE à participer à des activités supposées plus divertissantes que leurs cours.

À l'importance du CDI comme lieu unique et fédérateur s'ajoute le rôle singulier du professeur documentaliste, unique professeur, avec le professeur d'EPS, qui soit commun à toutes les sections, et dont l'action concourt également à la réalisation de l'objectif de vivre-ensemble au sein de l'établissement. Participer à la cohésion d'un établissement constitue pour les professeurs documentalistes une tâche d'envergure, qui mobilise l'ensemble de leurs missions, telles qu'elles sont définies dans la circulaire du 30 mars 2017 : gestion du lieu et des ressources, afin d'offrir un fonds qui satisfasse à la fois les élèves de toutes filières dans leur singularité, mais aussi qui permette de valoriser les centres d'intérêt partagés, quelle que soit la filière considérée ; enseignement à la culture informationnelle, afin de permettre aux élèves « éloignés » de devenir maîtres de leur démarche d'information, dans une démarche d'*empowerment* ; ouverture culturelle et professionnelle, au travers de projets qui dépassent les filières et sections et privilégient le partage d'expérience.

⁷² Bourdieu, Pierre. « L'école conservatrice : les inégalités devant l'école et la culture ». *Revue française de sociologie*. N°7-3. 1966, p. 336.

Dans la pratique, il faut concéder que ces tâches, nombreuses et, par certains égards, morcelées, ne sont pas aisées à mettre en œuvre avec succès, tant les écueils sont nombreux. En tout état de cause, des prérequis nécessaires à la réussite de ces objectifs nous apparaissent : l'espace du CDI doit posséder des caractéristiques telles que l'on puisse l'aménager de façon modulaire, avec des espaces différenciés selon les besoins ; la stabilité du personnel nous semble primordiale, plus encore que dans un établissement moins complexe ; avant toute chose, le professeur documentaliste doit mener ses actions en concertation avec les équipes éducatives, qu'il peut contribuer à mobiliser au travers des projets qu'il propose et met en œuvre. En cela, il a toute sa place dans les démarches qui visent à renforcer de la cohésion de l'établissement.

Bibliographie

Ouvrages :

BARBIER-BOUVET, Jean-François et POULAIN, Martine. *Publics à l'œuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1986, 596 p. [Consulté le 23 avril 2018]. ISBN : 9782842461720. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/bibpompidou/343>

BORDET, Geneviève, GUELPA Marie et POTIN Alain (dir.). *CDI, un atout pour les lycées professionnels*. Créteil : CRDP de l'académie de Créteil, 2002. 175 p. ISBN : 2-86918-125-6

CHAPRON, François. *Les CDI (Centres de documentation et d'information) des lycées et collèges : de l'imprimé au numérique*. 2e éd. corrigée. Paris, France : Presses universitaires de France, 2011. 315 p. ISBN : 978-2-13-058326-4

CHARLOT, Bernard. *Le rapport au savoir en milieu populaire : une recherche dans les lycées professionnels de banlieue*. Paris : Anthropos, 1999. 390 p. ISBN 978-2-7178-3797-1

DARMON, Muriel. *Classes préparatoires : la fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris, France : La Découverte, 2013. 324 p. ISBN 978-2-7071-7720-9

DAVERNE, Carole et DUTERCQ, Yves. *Les bons élèves : expériences et cadres de formation*. Paris, France : Presses universitaires de France, 2013. 212 p. ISBN : 978-2-13-059224-2

JELLAB, Aziz. *L'émancipation scolaire : pour un lycée professionnel de la réussite*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 2014. 205 p. ISBN 978-2-8107-0294-7

JELLAB, Aziz. *Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui : éclairage sociologique pour une pédagogie réussie*. Paris, France : L'Harmattan, 2017. 228 p. ISBN 978-2-343-12018-8

JELLAB, Aziz. *Scolarité et rapport aux savoirs en lycée professionnel*. Paris, France : Presses universitaires de France, 2001. 232 p. ISBN 978-2-13-051537-1

JELLAB, Aziz. *Sociologie du lycée professionnel : l'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 2008. 332 p. ISBN 978-2-8107-0019-6

MIRIBEL, Marielle de, EVANO, Brigitte, LIZEE, Benoît et FARAGASSO, Tony. *Accueillir les publics : comprendre et agir*. 2e éd. rev. et augm. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2013. 515 p. ISBN 978-2-7654-1393-6

ORANGE, Sophie. *L'autre enseignement supérieur : les BTS et la gestion des aspirations scolaires*. Paris, France : Presses universitaires de France, 2013. 208 p. ISBN 978-2-13-060947-6

Contributions d'ouvrages ou de colloques :

MOREAU, Gilles. École : la double disqualification des lycées professionnels. In BEAUD, Stéphane, CONFAYREUX, Joseph et LINDGAARD, Jade (dir.). *La France invisible*. Paris, France : la Découverte, 2006. ISBN 978-2-7071-4947-3

BELHOSTE, Bruno. Historique des classes préparatoires. In *Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles* [en ligne]. 2003, pp. 13-23. [Consulté le 20 février 2018]. Disponible à l'adresse : <http://liesse.it-sudparis.eu/Democratie/Actes-DocumentFinal.pdf>

RABOT, Cécile. Les politiques d'accueil des adolescents en bibliothèque : des pistes pour la démocratisation culturelle. In ENSSIB et Bibliothèque publique d'information. *Livre, lecture publique et politiques de démocratisation culturelle*, 2 février 2016 [en ligne]. [Consulté le 18 février 2018]. Disponible à l'adresse : <https://chmcc.hypotheses.org/3508>

PEREZ, Patrick, SOLDINI, Fabienne et VITALE, Philippe. Non-publics et légitimité des pratiques : l'exemple des bibliothèques publiques. In *Les non-publics : les arts en réception*. t. 2. Paris : L'Harmattan, 2013, p. 155-172.

Articles de périodiques :

CHEVALLIER, Philippe et EVANS, Christophe. Attention, lycéens ! *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2013. N° 2013-2. [Consulté le 13 février 2018]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0024-005>

SOLDINI Fabienne, PEREZ Patrick et VITALE Philippe. Usages conflictuels en bibliothèque : une lecture sociologique. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2002. N° 2002-1. [Consulté le 18 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-01-0004-001>

LE PREVOST, Magdalena. Hétérogénéité, diversité, différences : vers quelle égalité des élèves ? *Nouvelle revue de psychosociologie* [en ligne]. Juin 2010. N°9, pp. 55-66. [Consulté le 15 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2010-1-page-55.htm>

SAFRA, Martine. L'hétérogénéité au collège. *Administration et éducation*. 2002, n° 093, pp. 21-32.

BOURDIEU, Pierre. L'école conservatrice : les inégalités devant l'école et la culture. *Revue française de sociologie*. 1966. N°7-3., pp. 325-347.

Sites web et documents en lignes :

Édu'bases documentation. MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Éduscol* [en ligne]. 2018. [Consulté le 23 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://eduscol.education.fr/bd/urtic/documentation/index.php?id_etab=0&id_niveau=17&id_b2icollege=0&id_competence=0&id_cadre=0&id_rip=0&id_logiciel=0&id_autredisc=0&id_aca=0&rpt=&commande=chercher&ok=Chercher

PIERRAT, Brigitte. Le fonctionnement CPE / professeurs documentalistes au lycée d'État Jean Zay – internat d'excellence. *Savoirs CDI* [en ligne]. Mai 2012. [Consulté le 13 février 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/le-documentaliste-dans-letablissement-scolaire/cdi-et-vie-scolaire/le-fonctionnement-cpe-professeurs-documentalistes-au-lycee-detat-jean-zay-internat-dexcellence.html>

PRUNIER, Antoine et LE CLANCHE, Marine. Les publics en bibliothèque. ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *ABF* [en ligne]. 2015. [Consulté le 13 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Pays-de-Loire/Les%20publics%20en%20biblioth%C3%A8que%20-%20A_%20Prunier%20M_%20Le%20Clanche.pdf

Les enfants d'Akira [en ligne]. Consulté le 25 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.lemonde.fr/les-enfants-akira/>

Rapports et textes officiels :

ANCEL, François, L'activité de formation continue dans les GRETA en 2007. *Note d'information de la DEPP* [en ligne]. N° 09-11. Mai 2007, p. 4. [Consulté le 15 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2009/41/4/NI0911_56414.pdf

Arrêté du 27 août 1992 relatif à la terminologie de l'éducation. *Légifrance* [en ligne]. 27 août 1992. Mise à jour le 11 septembre 1992. [Consulté le 25 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000359000&dateTexte=20180425>

BAJOU, Brigitte, PAULIN, Fabienne et BOSSARD, Thierry. *Des facteurs de valeur ajoutée des lycées : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. Juillet 2015. [Consulté le 17 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/75/5/2015-065_valeur_ajoute_lycees_510755.pdf

Brevet de technicien supérieur (B.T.S.). *Enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [Consulté le 19 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20183/brevet-de-technicien-superieur-b.t.s.html>

Code de l'éducation, art. D 335-1 à D 335-35 [en ligne]. *Légifrance*. [Consulté le 23 février 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000031934730&idSectionTA=LEGISCTA000006166831&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20180425>

Décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles organisées dans les lycées relevant des ministres chargés de l'éducation, de l'agriculture et des armées. *Légifrance* [en ligne]. 23 novembre 1994. [Consulté le 20 février 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000713742&categorieLien=id>

DIRECTION DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2016. [Consulté le 20 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/97/5/depp_rers_2016_614975.pdf

DIRECTION DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2017. [Consulté le 20 avril 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf

DUFRESNE, Jean-Claude. *La situation des GRETA : Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à monsieur le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche* [en ligne]. Juin 2006. [Consulté le 15 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://media.education.gouv.fr/file/26/0/4260.pdf>

La formation continue des adultes à l'Éducation nationale. *Éducation.gouv.fr* [en ligne]. Mise à jour en juin 2017. [Consulté le 19 avril 2018]. Disponible à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid50753/la-formation-continue-des-adultes-a-l-education-nationale.html>

Le label « lycée des métiers ». In Ministère de l'éducation nationale. *Eduscol* [en ligne]. Mis à jour le 15 mars 2018. [Consulté le 26 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid47596/le-label-lycee-des-metiers.html>

LEMAIRE, Sylvie. Disparités d'accès et parcours en CPGE. *Note d'information de la DEPP* [en ligne]. 2008. No 08-16. [Consulté le 17 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2008/83/1/ni0816_25831.pdf

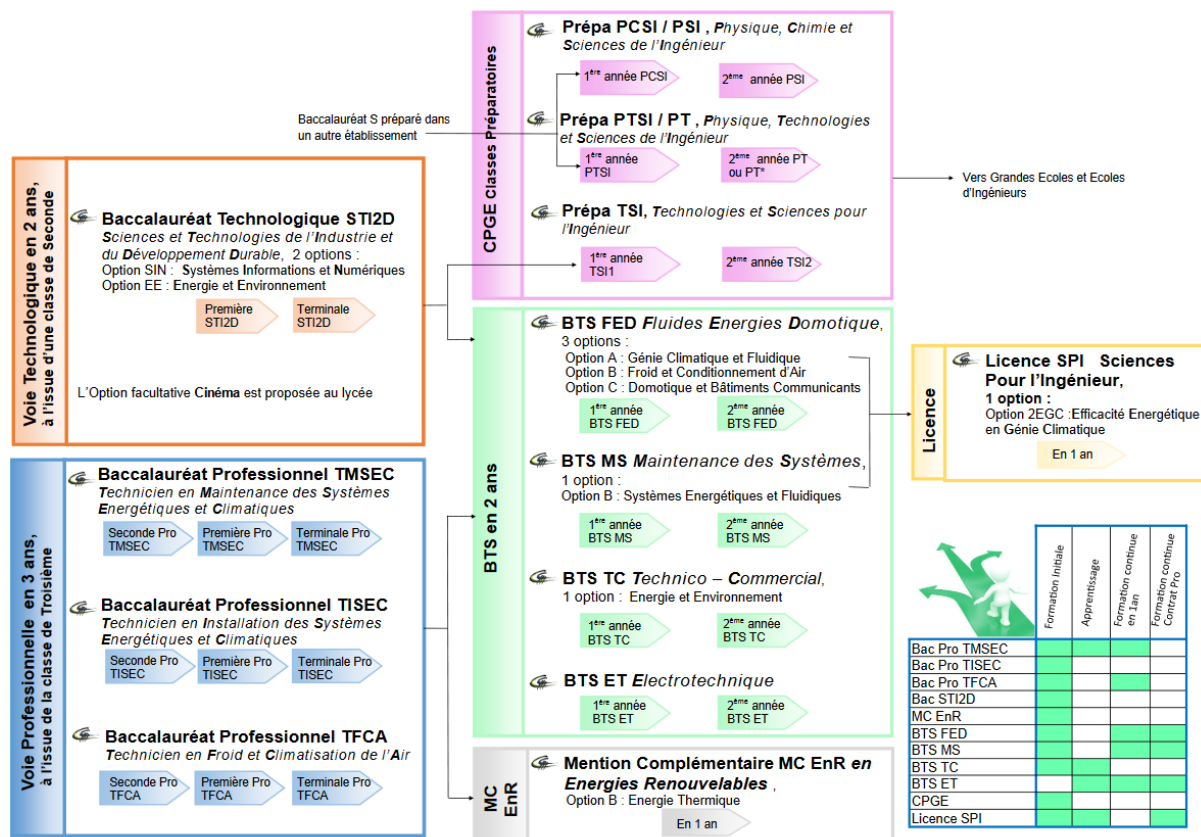
LERMINIAUX, Christian. *Améliorer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et à monsieur le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 2015. [Consulté le 23 février 2018]. Disponible à l'adresse : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Formations_et_diplomes/73/9/Rapport_Ch_Lerminiaux_517739.pdf

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel : arrêté du 10-2-2009 et du 14-2-2009*. Éducation.gouv.fr [en ligne]. 2009. [consulté le 17 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_2/24/5/francais_44245.pdf

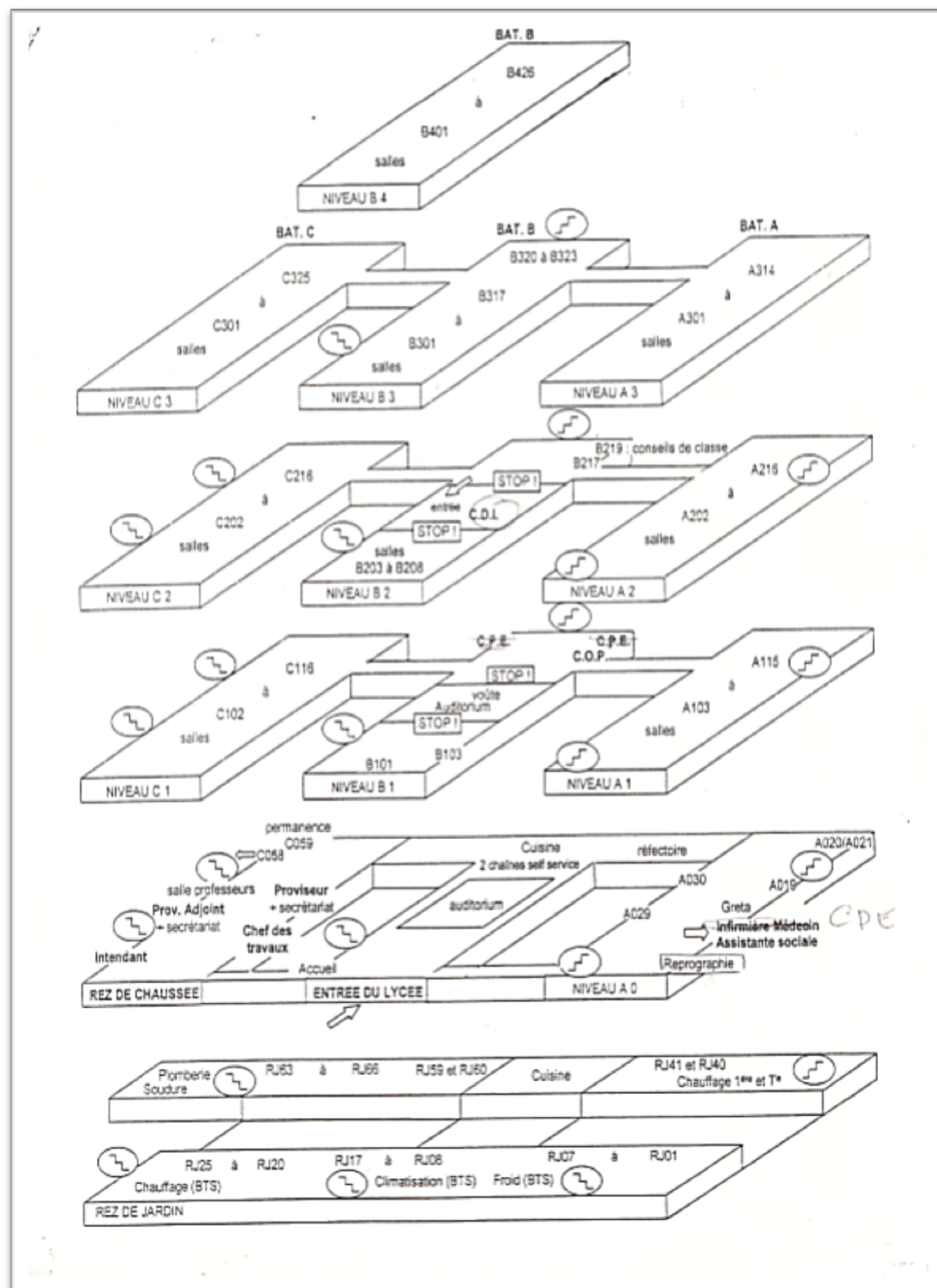
RAGE, Michel et SULTAN, Philippe. *Structuration des établissements publics locaux d'enseignement : les lycées polyvalents et les lycées des métiers : rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, madame la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. Octobre 2014, p. 3. [Consulté le 20 février 2018]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/10/1/2014-032_Structuration_EPLE_377101.pdf

Annexes

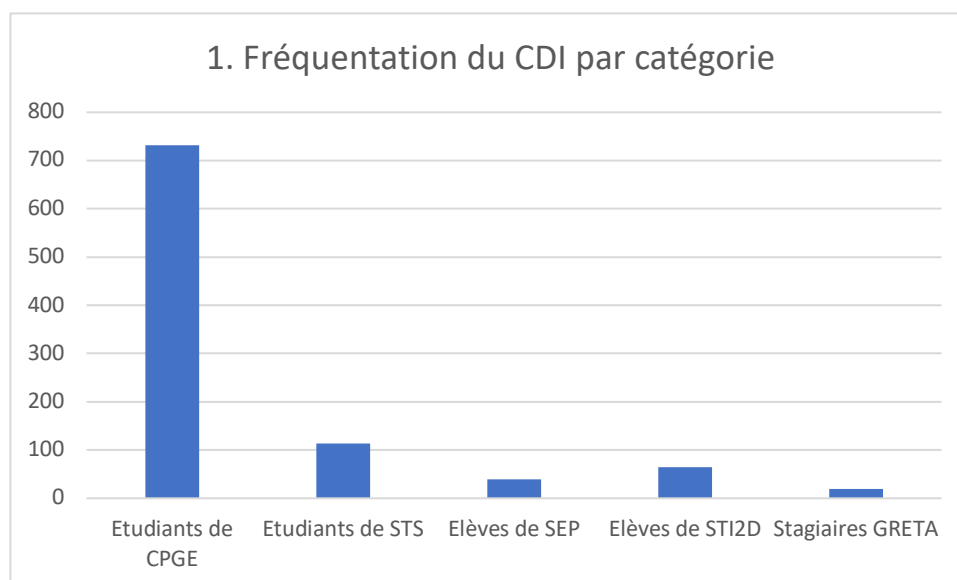
Annexe 1. Organigramme des formations proposées au lycée



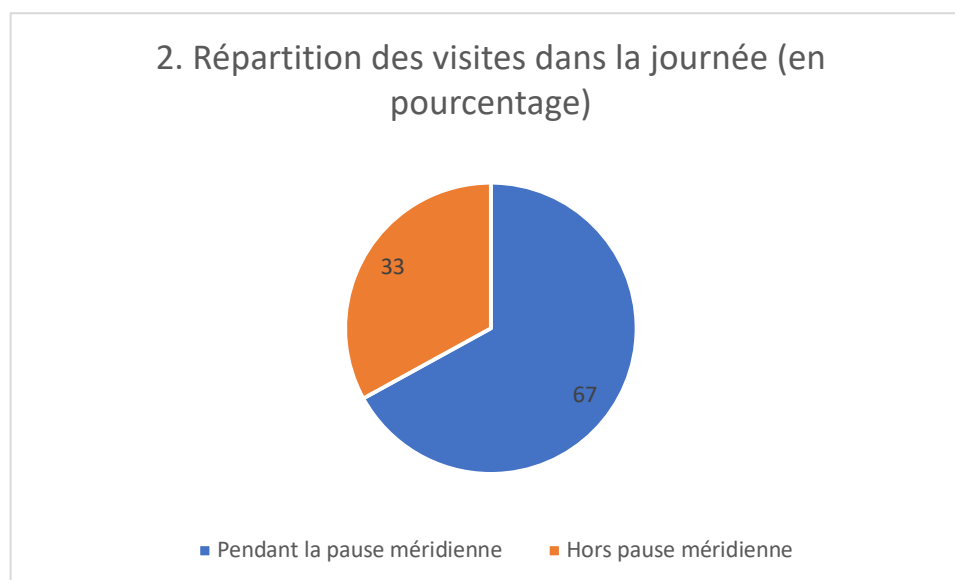
Annexe 2. Plan du lycée



Annexe 3. Résultat du sondage de fréquentation du CDI



Nombre de visites par catégorie relevées entre le 30 novembre et le 13 décembre 2017 (totale des visites sur dix jours : 1021)



Ce graphique illustre un déséquilibre dans la fréquentation du CDI : deux tiers des visites ont lieu au cours des deux heures de la pause méridienne. Le CDI, quasiment vide dans la matinée et dans l'après-midi, est souvent complet entre midi et quatorze heures.

Annexe 4. Questionnaire sur les usages des publics du CDI

Enquête sur les publics et les usages du CDI du lycée, 2018

1. Vous êtes en:

- ☐ 2nde (section professionnelle)
- ☐ 1re (section professionnelle)
- ☐ Tle (section professionnelle)
- ☐ 1re STI2D
- ☐ Tle STI2D
- ☐ CPGE
- ☐ BTS, licence

2. Vous vous rendez au CDI:

- ☐ plusieurs fois par semaine
- ☐ une fois par semaine
- ☐ Plusieurs fois par mois
- ☐ Moins souvent
- ☐ Jamais

3. Vous vous y rendez en général pour (plusieurs réponses possibles) :

- ☐ travailler seul
- ☐ travailler en groupe
- ☐ pendant une heure de cours, avec mon professeur
- ☐ lire pour le plaisir
- ☐ utiliser les ordinateurs
- ☐ emprunter un document
- ☐ me détendre
- ☐ autre:

4. Vous empruntez des documents:

- ☐ souvent
- ☐ rarement
- ☐ jamais

5. Si vous avez répondu "jamais" à la question précédente, pourquoi?

- ☐ je possède suffisamment de documents chez moi
- ☐ je les emprunte ailleurs
- ☐ autre:

6. Les horaires du CDI vous conviennent-ils?

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ pas d'opinion

7. Les horaires: si vous avez répondu non à la question précédente, qu'aimeriez-vous changer à l'organisation actuelle?

8. Consultez-vous la documentation relative à l'orientation?

- ☐ oui
- ☐ non

9. Orientation : si vous avez répondu « non » à la question précédente, pourquoi ?

10. Lisez-vous les journaux et magazines mis à disposition au CDI?

- ☐ oui
- ☐ non

11. Si vous avez répondu "non" à la question précédente, pourquoi?

- ☐ je ne lis jamais les journaux, ni les magazines
- ☐ je les lis chez moi
- ☐ je consulte l'information en ligne

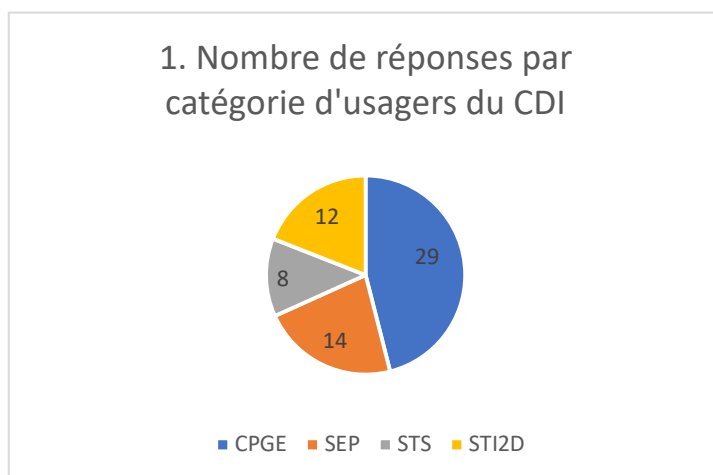
12. Ce que vous appréciez au CDI:

- ☐ la richesse des ressources proposées (livres, presse)
- ☐ l'ambiance
- ☐ le calme
- ☐ les services
- ☐ autre:

13. Que souhaiteriez-vous améliorer au CDI?

Annexe 5. Extrait des réponses au questionnaire sur les usages du CDI et analyse

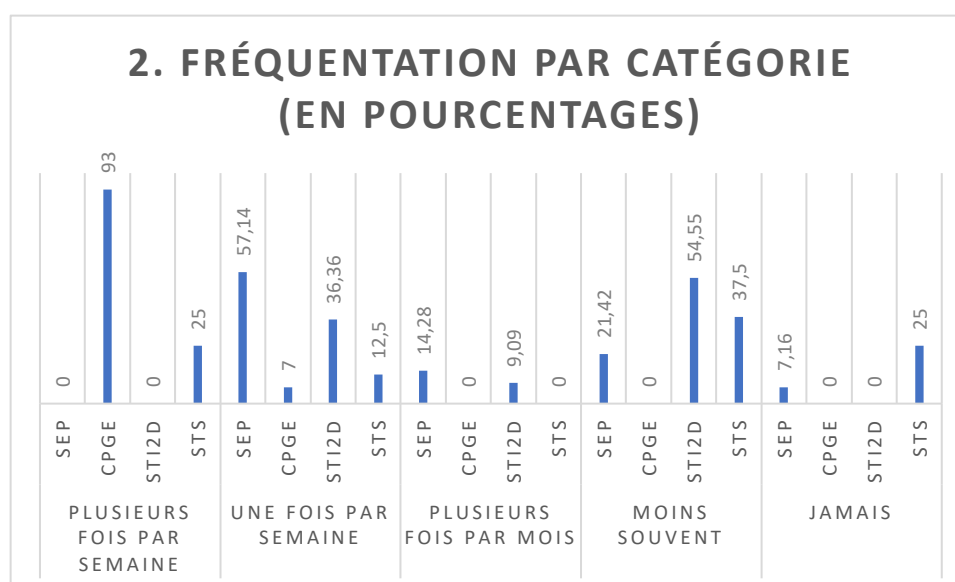
1. L'enquête



Nous avons obtenu soixante-trois réponses au questionnaire proposé au mois de mars. La répartition correspond en partie à la fréquentation « spontanée » du CDI, avec une prépondérance marquée des étudiants de CPGE. Nous avons toutefois fait appel à des professeurs, pour qu'ils distribuent le questionnaire à leurs élèves d'autres sections, ce qui a permis d'équilibrer les

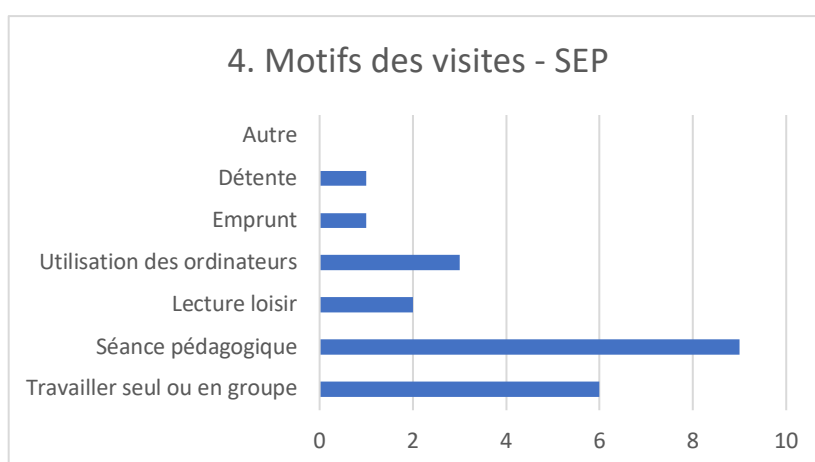
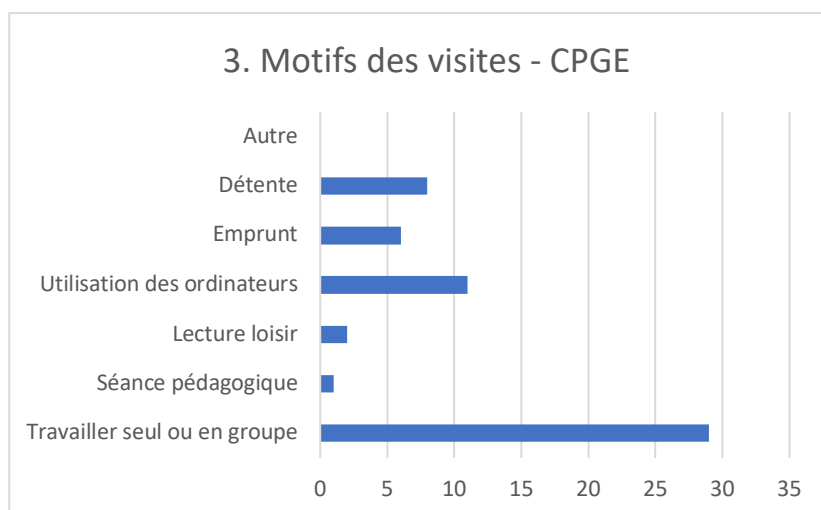
réponses, mais si le taux de participation a été faible.

2. La fréquence des visites



Malgré le peu de réponses selon les sections, nous avons fait le choix de convertir les données en pourcentages pour comparer les comportements des différentes catégories. Les écarts de comportement sont frappants et concordent avec le sondage de fréquentation réalisé plus tôt dans l'année. Parmi les étudiants de CPGE, la fréquentation est quasiment quotidienne pour beaucoup, et hebdomadaire pour les autres. Pour les autres catégories d'usagers, la fréquentation est beaucoup moins régulière.

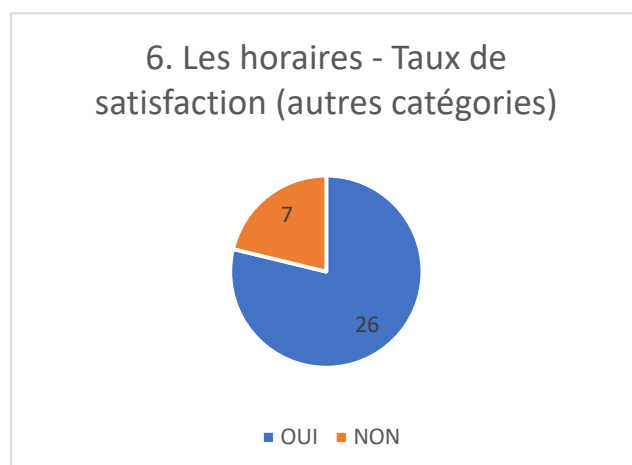
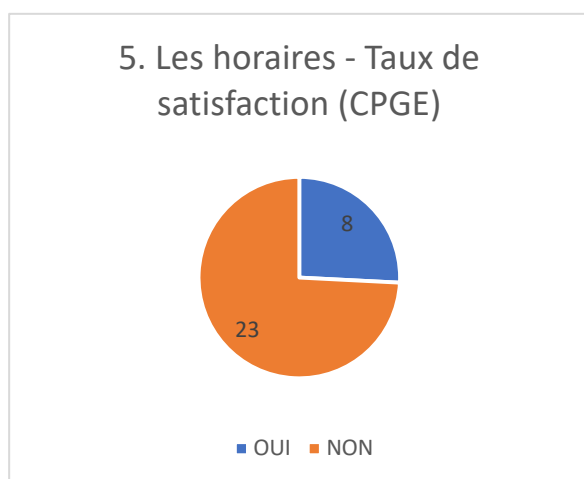
3. Motifs des visites



Les graphiques 3 et 4 montrent des motifs de fréquentation très majoritairement orientés vers le travail pour les étudiants en CPGE, même si les activités moins « scolaires » (lecture loisir et détente) ne sont pas absentes.

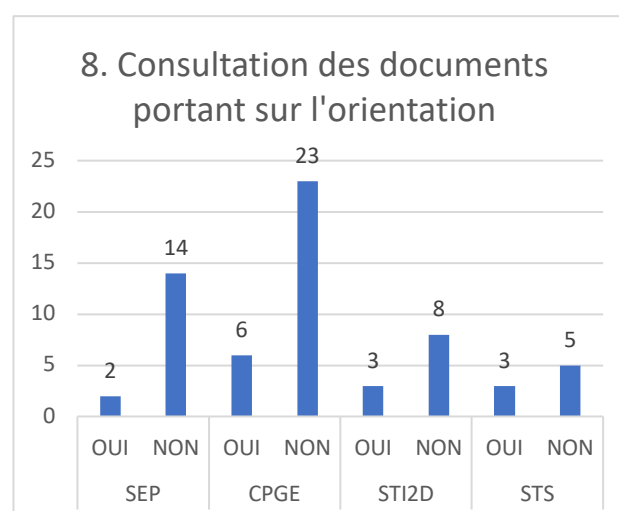
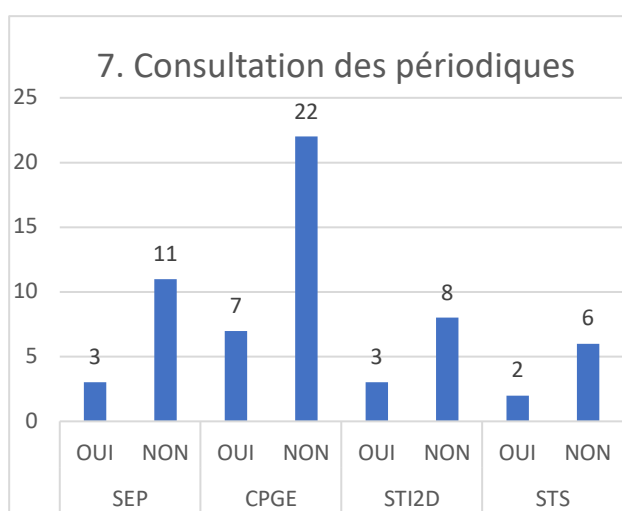
Pour les élèves de SEP, les motifs sont plus partagés, et on observe la prépondérance de la séance pédagogique.

4. Le problème des horaires



Les graphiques 5 et 6 montrent un très fort contraste entre les taux de satisfaction des usagers au sujet des horaires (dont l'amplitude a été réduite depuis novembre du fait d'une absence prolongée). L'insatisfaction est très fortement majoritaire chez les étudiants de CPGE, tandis que la satisfaction (ou l'indifférence) l'emporte largement chez les autres catégories d'utilisateurs.

5. Consultation des périodiques et de la documentation portant sur l'orientation



On constate, pour ces deux catégories de ressources, une désaffection partagée dans des proportions identiques par les différentes catégories d'utilisateurs, même pour les étudiants de CPGE, les utilisateurs les plus réguliers du CDI.